Impact de l'augmentation des prix sur la consommation de tabac

Catherine Hill

Institut Gustave Roussy

Avril 2014

Ce travail a bénéficié des relectures de Christian Ben Lakhdar (Université catholique de Lille) dans une version antérieure, d'Agnès Laplanche et de Laureen Majed (institut Gustave Roussy) qui ont beaucoup amélioré le texte. Le tableau 5.3 a été relu par Galdéric Sabatier (Direction Générale des Douanes et Droits Indirects). Aurélie Lermenier (OFDT) nous a apporté une aide efficace. Nous les en remercions. Naturellement les erreurs incombent à l'auteur seul.

Introd	luction	5
1.	Evolution de la consommation de tabac en France	7
1.1.	Ventes de tabac en France de 1980 à 2013 dans le réseau des buralistes	8
1.2.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	13
1.3.		21
1.4.		22
1.5.		26
2.	Evolution de la consommation par sexe et par âge	
2.1.	· ·	27
2.2.	1 1 5	29
2.3.	U	31
2.4.	5 1	34
2.5.		35
3.	Prix des produits du tabac	
3.1.		37
3.2.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	37
3.3.	·	43
3.4.		44
3.5. 4.	Synthèse Relation entre hausse des prix et consommation de tabac	45 47
4. 4.1.	•	4 <i>1</i> 47
4.1.		49
4.3.	1 1 1	49
5.	Taxation du tabac	
5.1.		51
5.2.		51
5.3.	5	55
5.4.	·	59
5.5.	· ·	63
5.6.		66
6.	Recettes fiscales, revenus des buralistes et profits de l'industrie	67
6.1.	Recettes fiscales du tabac	67
6.2.	Revenu du tabac pour les buralistes	70
6.3.	Profits de l'industrie du tabac	72
6.4.	Synthèse	74
7.	Discussion générale	
7.1.		75
7.2.	1 , 3 ,	75
7.3.		76
7.4.	·	76
7.5.		76
7.6.		79
8. Dátán	Conclusion	
	ences	
	des tableaux et figures	
	e des tableaux	87
	e des figures xe : La contrebande de tabac dans le monde	88 91
	N LA MANUSUATUR DE LADAR DANS LE TIVITUR	

Introduction

Le tabac est en France comme dans le reste du monde, la première cause de mortalité évitable. Il cause près de 6 millions de décès par an dans le monde dont 78 000 en France en 2010 (OMS 2011 et Majed et Hill en préparation). La taxation des produits du tabac fait partie des outils de prévention et de dissuasion avec d'autres mesures comme la réduction de l'exposition à la fumée, l'interdiction de la publicité, les avertissements sanitaires sur les paquets, etc. Mais l'augmentation des prix du tabac est considérée comme la mesure la plus efficace et la plus coût efficace pour prévenir et réduire l'usage du tabac. L'article 6 de la Convention Cadre de Lutte Contre le Tabac de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), que la France a ratifiée, recommande d'augmenter les taxes sur le tabac.

Les idées les plus répandues sur l'évolution de la consommation de tabac en France et sur les conséquences des augmentations récentes des prix sont que la contrebande et la contrefaçon augmentent beaucoup, annulant les effets sur la santé attendus, que l'augmentation des prix ne fait pas particulièrement baisser la consommation des jeunes, que tous les buralistes ont vu leurs revenus du tabac diminuer et que les augmentations de prix sont injustes pour les plus pauvres. Il est important de regarder les données pour vérifier ces assertions.

Nous étudierons l'évolution récente de la consommation de tabac, globalement et par sexe et âge, l'évolution du prix, et la relation entre le prix et les ventes. Nous décrirons ensuite la taxation du tabac qui est le seul outil de contrôle du prix dans les mains de l'Etat, et étudierons les revenus fiscaux du tabac, les gains des buralistes et les profits des industriels du tabac. Enfin nous discuterons certains aspects historiques et politiques du problème du tabac.

1. Evolution de la consommation de tabac en France

Les produits du tabac sur le marché en France sont les cigarettes manufacturées, le tabac à rouler, les cigares et cigarillos, les autres tabacs à fumer (à pipe ou à chicha), le tabac à mâcher et le tabac à priser.

Pour convertir les nombres de cigarettes, de cigares et de cigarillos en grammes de tabac, nous avons utilisé les règles définies après discussion avec des experts du groupe Altadis. Les cigarettes contenaient 1 gramme de tabac en 1980 et 0,8 gramme de tabac en 2001 avec une évolution supposée linéaire entre les deux. Les gros cigares ont été supposés contenir 10 grammes de tabac et les petits cigares et les cigarillos 2,4 grammes. L'Institut National de la Prévention et de l'Education pour la Santé (INPES) utilise la conversion suivante : 1 cigarette = ½ cigare ou cigarillo = 1/5 pipe. L'Observatoire Français des Drogues et Toxicomanie (OFDT) et la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) ne prennent en compte que les cigarettes et le tabac à rouler. La DGDDI précise se limiter à ces produits « compte tenu des difficultés de sommation de ces différents produits » (DGDDI 2011 : page 8).

Notre travail antérieur sur les ventes en métropole (Hill & Laplanche 2004) ignorait les données de ventes en Corse, ceci est une erreur qu'il convient de corriger. Ces données sans la Corse se retrouvent dans la plupart des sites officiels (www.INSEE.fr, www.OFDT.fr).

La consommation de tabac est estimée par les données de ventes dans le réseau des buralistes et des revendeurs autorisés, complétées par une estimation des achats en dehors de ce réseau c'est-à-dire des achats transfrontaliers, en « duty free », sur internet et en contrebande.

1.1. Ventes de tabac en France de 1980 à 2013 dans le réseau des buralistes

Ces ventes sont étudiées successivement en France continentale (métropole moins la Corse), en Corse, et dans les départements d'outre-Mer.

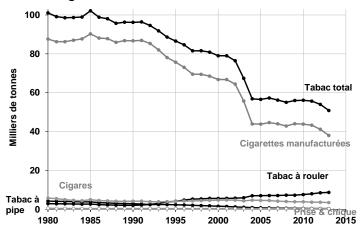
a) Ventes en France continentale

Les livraisons effectuées auprès des débitants de tabac, qui disposent en France métropolitaine d'un monopole, permettent d'apprécier à peu près correctement les quantités vendues sur ce territoire. Les chiffres annuels sont communiqués par Logista France (ex Altadis distribution) sans la Corse, c'est-à-dire pour la France continentale; ils ont été publiés jusqu'en 2003 (Hill et Laplanche 2004) et sont en lignes (www.gustaveroussy.fr).

La figure 1.1 montre l'évolution des ventes en France continentale. Les ventes totales de tabac ont été divisées par 2, passant de 101 milliers de tonnes en 1980 à 51 milliers de tonnes en 2013. Les ventes de cigarettes ont baissé parallèlement de 46%, passant de 88 à 38 milliers de tonnes et cette baisse a été un peu compensée par une très importante hausse des ventes de tabac à rouler passées de 2,9 à 8,7 milliers de tonnes.

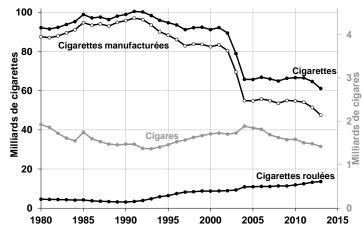
Les données présentées ici ignorent les livraisons qui ne passent pas par Logista France, ces livraisons représentaient 0,9% du marché en valeur en 1996 et 1,6% en 2012 (Revue des tabac février 2014; 626: p. 14).

Figure 1.1 : Ventes annuelles de produits du tabac en France continentale dans le réseau légal en milliers de tonnes



Les ventes de cigarettes peuvent aussi être présentées en milliards d'unité, en ajoutant aux cigarettes manufacturées une estimation du nombre de cigarettes roulées sur la base de 0,8 gramme de tabac par cigarette roulée (figure 1.2). Avant 1990, le tabac à rouler n'est pas distingué du tabac à pipe, nous avons supposé qu'il représentait 41% de l'ensemble du tabac en paquet comme observé en 1990.

Figure 1.2 : Evolution des ventes de cigarettes et de cigares dans le réseau légal en milliards d'unités



Le tableau 1.1 montre l'évolution des ventes depuis 1980 en France continentale.

Tableau 1.1 : Ventes annuelles des produits du tabac en France continentale

Année	Cigarettes manufacturées		Tabac à rouler	er Cigares		Tabac à pipe	Prise et chique	Total	Population de 15 ans et plus	
iiiiee	Milliards d'unités	Milliers de tonnes ^a	Milliers de tonnes ^b	Milliards d'unités	Milliers de tonnes ^c	Milliers de tonnes	Milliers de tonnes	Milliers de tonnes	Millions	
1980	87,6	87,6	2,9	1,9	5,8	4,2	0,5	101,1	42,3	
1981	87,1	86,3	2,9	1,9	5,5	4,1	0,4	99,2	42,6	
1982	87,9	86,3	2,8	1,7	5,0	4,1	0,4	98,6	43,0	
1983	89,6	87,0	2,7	1,6	4,6	3,9	0,4	98,7	43,3	
1984	91,2	87,7	2,7	1,6	4,4	3,8	0,4	98,9	43,6	
1985	94,8	90,2	2,7	1,7	4,9	3,9	0,4	102,1	44,0	
1986	93,4	88,1	2,4	1,6	4,5	3,4	0,4	98,8	43,9	
1987	94,1	87,8	2,3	1,5	4,3	3,3	0,4	98,0	44,3	
1988	93,0	85,9	2,1	1,5	4,2	3,1	0,4	95,7	44,7	
1989	94,9	86,8	2,0	1,5	4,1	2,9	0,4	96,3	45,0	
1990	95,8	86,7	2,0	1,5	4,2	2,9	0,4	96,2	45,3	
1991	97,1	86,9	2,2	1,5	4,2	2,7	0,4	96,4	45,6	
1992	96,3	85,3	2,5	1,4	3,9	2,5	0,4	94,6	45,9	
1993	93,6	82,0	3,1	1,4	3,9	2,5	0,4	91,8	46,2	
1994	90,1	78,1	3,8	1,4	4,0	2,4	0,4	88,6	46,5	
1995	88,3	75,7	4,1	1,5	4,1	2,3	0,4	86,6	46,8	
1996	86,2	73,0	4,8	1,5	4,2	2,2	0,4	84,6	47,1	
1997	83,0	69,5	5,3	1,6	4,3	2,0	0,4	81,6	47,4	
1998	83,8	69,5	5,4	1,6	4,5	1,9	0,3	81,6	47,7	
1999	83,7	68,5	5,6	1,7	4,6	1,8	0,4	80,9	47,9	
2000	82,5	66,8	5,6	1,7	4,7	1,6	0,4	79,0	48,0	
2001	83,5	66,8	5,6	1,7	4,8	1,5	0,4	79,0	48,1	
2002	80,5	64,4	5,7	1,7	4,7	1,2	0,4	76,4	48,4	
2003	69,6	55,7	6,0	1,7	4,3	1,0	0,4	67,4	48,6	
2004	54,9	43,9	7,0	1,9	4,7	0,9	0,3	56,9	49,1	
2005	54,8	43,8	7,0	1,8	4,6	0,8	0,3	56,6	49,6	
2006	55,8	44,6	7,1	1,8	4,5	0,7	0,3	57,3	50,0	
2007	54,9	44,0	7,1	1,7	4,2	0,6	0,3	56,2	50,4	
2008	53,6	42,9	7,3	1,6	4,0	0,6	0,3	55,1	50,8	
2009	55,0	44,0	7,3	1,6	3,9	0,5	0,3	56,0	51,2	
2010	54,8	43,8	7,6	1,6	3,9	0,5	0,3	56,1	51,4	
2011	54,1	43,3	8,0	1,5	3,7	0,4	0,3	55,7	51,7	
2012	51,5	41,2	8,5	1,5	3,6	0,4	0,3	54,0	51,9	
2013	47,5	38,0	8,7	1,4	3,5	0,3	0,3	50,9	52,0	

^a Les cigarettes sont supposées contenir 1 gramme de tabac en 1980, ce poids baissant ensuite linéairement pour atteindre 0,8 gramme à partir de 2001.

Avant 1990, le tabac à rouler est supposé correspondre à 41% du tabac, comme en 1990, et le poids d'une cigarette roulée est supposé constant et égal à 0,8 gramme Les petits cigares et cigarillos sont supposés avoir un poids moyen de 2,39 grammes et les gros cigares un poids moyen de 10 grammes. Les cigares sont supposés peser 4 grammes et les cigarillos 1,6 grammes. A partir de 1970, nous avons attribué aux gros cigares un poids moyen de 10 grammes et aux petits cigares (hors cigarillos) un poids moyen de 2,53 grammes pour avoir un poids moyen de l'ensemble égal à 4 grammes en 1970. De 1980 à 2010, nous avons attribué à l'ensemble : petits cigares et cigarillos, le poids moyen de 2,39 grammes observé en 1979. A partir de 2011, le poids moyen des cigares et cigarillos est supposé égal au poids moyen observé en 2010 soit 2,44 grammes.

b) Ventes en France métropolitaine avec prise en compte des ventes en Corse

Les données de ventes pour la Corse entre 2002 et 2005 et depuis 2009 pour les cigarettes manufacturées et le tabac à rouler sont présentées dans le tableau 1.2.

Tableau 1.2 : Ventes annuelles des produits du tabac en Corse

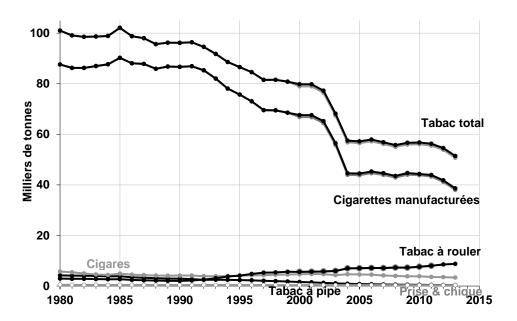
Année		rettes acturées	Tabac à rouler	Cig	Total	
Annee	Milliards	Milliers de	Milliers de	Milliards	Milliers de	Milliers de
	d'unités	tonnes ^a	tonnes	d'unités	$tonnes^b$	tonnes
1980						
 2001	•••	•••	•••	•••	•••	
2002	0,99	0,79	0,020	0,011	0,026	0,84
2003	0,94	0,75	0,020	0,012	0,028	0,80
2004	0,80	0,64	0,024	0,013	0,030	0,70
2005	0,82	0,66	0,020	0,012	0,030	0,70
2006						
2007						
2008						
2009	0,82	0,66	0,019			
2010	0,58	0,46	0,017			
2011	0,80	0,64	0,027			
2012	0,80	0,64	0,034			
2013	0,75	0,60	0,036			

^a Les cigarettes sont supposées contenir 0,8 gramme de tabac.

En supposant les données de ventes en Corse à peu près constantes avant 2002 et restées à peu près constantes entre 2005 et 2009, on peut estimer les ventes en France métropolitaine. L'évolution de ces ventes est présentée dans la figure 1.3. Ignorer les données de ventes en Corse conduit à une erreur de moins de 1,5% pour les cigarettes et de 1,2% au maximum pour le tabac total. L'erreur est négligeable pour le tabac à rouler et pour les cigares et cigarillos.

^b Les cigares sont supposés avoir un poids moyen de 2,4 grammes, faute d'information sur les ventes par taille de cigare. En France continentale les ventes de gros cigares sont devenues marginales.

Figure 1.3 : Ventes annuelles de produits du tabac en France métropolitaine, réseau légal (données sans la Corse en gris), en milliers de tonnes



c) Ventes dans les départements d'Outre-Mer

Les données dans les départements d'Outre-Mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion sont présentées dans le tableau 1.3. On observe une variabilité très importante d'une année à l'autre, détectable aussi dans chaque département pris individuellement, donc la très importante augmentation des ventes ne correspond pas forcément à la réalité. Il n'existe pas de monopole de distribution, et les données sont probablement d'une fiabilité incertaine.

Tableau 1.3 : Ventes annuelles des produits du tabac dans les départements d'Outre-Mer

u Oulle-i	VICI					
Année -		rettes acturées	Tabac à rouler	Ciga	Total	
Annee	Milliards d'unités	Milliers de tonnes ^a	Milliers de tonnes	Milliards d'unités	Milliers de tonnes ^b	Milliers de tonnes
1980						
2001						
2002	1,3	1,1	0,000029	0,000035	0,000084	1,07
2003	1,6	1,3	0,000038	0,000079	0,000190	1,28
2004	1,0	0,8	0,000035	0,000029	0,000071	0,77
2005	0,9	0,7	0,000041	0,000039	0,000093	0,71
2006	0,8	0,6	0,000041	0,000029	0,000069	0,62
2007	0,9	0,7	0,000045	0,000032	0,000076	0,73
2008	2,3	1,9	0,000059	0,000067	0,000161	1,86
2009	4,6	3,7	0,000063	0,000092	0,000220	3,65
2010	3,5	2,8	0,000070	0,000102	0,000244	2,80
2011	4,2	3,3	0,000092	0,000078	0,000187	3,34
2012						
2013						

^a Les cigarettes sont supposées contenir 0,8 gramme de tabac.

1.2. Achats transfrontaliers, en « duty free » et contrebande

En dehors des ventes en France dans le réseau des buralistes, la population consomme du tabac acheté à l'étranger (achats transfrontaliers et achats en « duty free »), du tabac acheté sur internet et du tabac acheté en France en dehors du circuit légal (contrebande).

Les achats transfrontaliers et en «duty free» sont légaux dans les limites des volumes définis dans le tableau 1.4.

^b Les cigares sont supposés avoir un poids moyen de 2,4 grammes, faute d'information sur les ventes par taille de cigare. En France continentale les ventes de gros cigares sont devenues marginales.

Tableau 1.4 : Franchises applicables aux tabacs manufacturés

Produits*	Pays tiers hors Andorre	Andorre	Frontaliers, travailleurs frontaliers et employés des transports internationaux
Cigarettes	2000 unités soit 10 cartouches	300 unités (1 cartouche et demi)	40 unités
Cigarillos Cigares	1000 unités	150 unités 75 unités	20 unités 10 unités
Autres tabacs à fumer	2 kilogrammes	400 grammes	50 grammes

^{*}ou un assortiment proportionnel de ces différents produits

Les voyageurs âgés de moins de 17 ans ne bénéficient d'aucune franchise pour ces marchandises

Source: http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F804.xhtml#N100CB, accès le 24 mars 2014 et http://douane.gouv.fr/page.asp?id=20

Des estimations des achats transfrontaliers ont été réalisées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), par l'Office Français des Drogues et Toxicomanies (OFDT) et par les industriels du tabac. Les douanes recensent les saisies de tabac de contrebande, mais il n'y a pas d'estimation des achats sur internet. La Direction Générale Des Droits Indirects (DGDDI) a fait une synthèse des données disponibles en 2011.

Etudes géographiques de l'INSEE et de l'OFDT

En comparant les évolutions des ventes de cigarettes dans les départements frontaliers et non frontaliers, l'INSEE a estimé que l'augmentation des achats transfrontaliers depuis 2002 représentait 2% du marché en 2003 et 6% du marché en 2004 (Besson 2006).

En comparant les évolutions des ventes dans les départements frontaliers et dans celui des départements non frontaliers dans lequel la baisse avait été la moins forte, d'une part, et en étudiant la discordance entre les évolutions de ventes et de la prévalence du tabagisme, d'autre part, l'OFDT a estimé que les achats hors taxes

représentaient 14% à 20% des achats pour les années 2004 à 2006 (Ben Lakhdar 2005, 2008). Une autre étude a modélisé les variations des ventes entre 1999 et 2006 dans chaque département français en fonction du différentiel de prix et de la distance jusqu'à la frontière la plus proche ; ceci conduit à une estimation des achats transfrontaliers de cigarettes correspondant à 18% des achats en 2005, et 16% des achats en 2006 et en 2007 (Ben Lakhdar et coll. 2011).

Les modèles géographiques estiment les achats transfrontaliers supplémentaires en 2004 par rapport à 2002, en comparant les variations des ventes entre 2002 et 2004 dans les départements frontaliers et non frontaliers. Ces achats supplémentaires sont en théorie inférieur au total des achats transfrontaliers; en effet, nous ne savons pas quelle était la proportion de paquets acquis à l'étranger avant 2003, mais, en 2002, le tabac était déjà nettement moins cher en Andorre, et en Espagne, les achats transfrontaliers n'étaient donc certainement pas nuls. Le modèle de Ben Lakhdar donne une estimation des achats transfrontaliers par comparaison avec le département le plus extrême, il tend donc à surestimer ces achats.

Etudes par collecte de paquets de l'OFDT et de l'industrie du tabac

Etudiant l'origine des paquets dans un centre de tri de la région parisienne, l'OFDT a trouvé 19% de paquets d'origine étrangère en 2005 et 16% en 2006 (Ben Lakhdar 2006). Philip Morris International collecte 10 000 paquets vides sur la voie publique de 52 villes de la métropole chaque année depuis 2005 au mois d'octobre; la proportion de paquets venant de l'étranger était de 22% en 2006 et 2007, 26% en 2008, 19% en 2009 et 20% en 2010 (DGDDI 2011, annexe D, page 34). Japan Tobacco International interroge chaque année 10 000 fumeurs de 18 ans et plus ; le pourcentage de fumeurs présentant un paquet non domestique varie entre 11% et 15% pour les cigarettes et entre 18% et 26% pour le tabac à rouler (Fichot D 2008,

2009, 2012). British American Tobacco a interrogé en face à face, chaque année de 2004 à 2009, 2 000 personnes âgées de 18 à 44 ans et résidant dans huit villes ; les proportions de cigarettes d'origine étrangère étaient de 19% et 23% respectivement en avril et septembre 2004, et ensuite en septembre de chaque année : 24% en 2005, 22% en 2006, 26% en 2007, 24% en 2008 et 22% en 2009 ; le tabac à rouler n'est étudié que depuis 2008 et 14% des paquets de tabac étaient d'origine étrangère en 2008, contre 19% en 2009 (BAT 2012).

Ces collectes de paquets vides donnent une estimation directe de l'ensemble des achats hors réseau, mais les populations étudiées sont peu représentatives : centre de tri parisien pour l'OFDT, population âgée de 18 à 44 ans pour British American Tobacco, urbaine pour Philip Morris International et British American Tobacco, ou interrogée juste après les vacances d'été pour Philip Morris International. L'échantillonnage sur les fumeurs du sondage de Japan Tobacco International est plus adéquat, mais si la proportion de paquets d'origine étrangères n'est pas la même chez les petits et chez les gros fumeurs, l'échantillonnage sur les fumeurs conduit à une sous-estimation du nombre de paquets achetés en dehors du réseau.

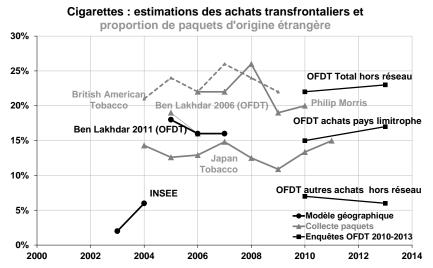
Enquêtes de l'OFDT

Deux enquêtes téléphoniques ont été réalisées sous l'égide de l'OFDT en juin-juillet 2010 et en novembre 2013 dans lesquelles les fumeurs étaient interrogés sur le lieu de leur dernier achat de tabac pour leur consommation personnelle (Lermenier 2014). La première enquête a interrogé 4 000 personnes dont 770 fumeurs et la seconde a interrogé un échantillon représentatif (hors Corse) de 2052 personnes de 15 à 75 ans. Dans la seconde enquête, 77% des achats se faisaient dans le réseau des buralistes en France, 17% dans un bureau de tabac d'un pays limitrophe, 1% dans un bureau de tabac d'un pas non frontalier de la France, 1% en duty-free, 0,2%

sur Internet, 0,5% dans la rue (contrebande probable) et 3% autres (le plus souvent « je n'achète pas de tabac, on m'en offre/j'en emprunte »).

La figure 1.4 présente les résultats des différentes études. Les estimations des achats en dehors du réseau des buralistes varient selon la source de données, même à méthode constante. La seule constante est la stabilité depuis 2004.

Figure 1.4 : Proportion de paquets d'origine étrangère, fraction d'achats transfrontaliers supplémentaires en 2004-2007 par rapport à 2002, et proportion d'achats hors réseau déclarés lors du dernier achat en 2010 et 2013



Les saisies en Douane

Les saisies de tabac effectuées par les services de la douane ne peuvent pas servir à estimer le volume de la contrebande dans la mesure où les deux tiers du tabac saisi en France ont pour destination un pays étranger ; la France est en effet souvent un lieu de transit vers des pays où le tabac est encore plus cher, notamment vers le Royaume-Uni. Pour une brève discussion du problème de la contrebande mondiale, voir en annexe.

L'évolution des saisies est présentée dans la figure 1.5. Depuis 2011, la douane prend aussi en compte les saisies de produits effectués dans d'autres pays réalisées grâce à des renseignements fournis par les services français à leurs homologues

étrangers. Depuis 2012, les douanes ne précisent pas si les saisies comprennent les saisies à l'étranger, ni la répartition entre cigarettes manufacturées, tabac à rouler, et cigares, ni la proportion des produits à destination de la France.

Tabac total, cigarettes et tabac à rouler saisis par la Douane

dont saisies à l'étranger

dont saisies à l'étranger

La part du tabac à destination de la France représente 30% des saisies en 2007 et 38% en 2009

Tabac total

Total cigarettes

Tabac à rouler

200

Tabac à rouler

200

Tabac à rouler

cs 2012: 595: 51

Figure 1.5 : Saisies de tabac par la Douane

Les achats sur internet

Les achats de tabac sur internet sont interdits, mais on trouve beaucoup d'offres sur la toile, avec proposition de remboursement en cas d'interception de l'envoi par la douane, et estimation de la probabilité d'interception d'environ 3%. Ces offres sont accompagnées d'informations fausses sur leur légalité. On peut ainsi lire sur http://france.achat-cigarettes.fr/cigarettes/Gauloises_cigarettes.html : «Maintenant il y a beaucoup de fumeurs qui peuvent se demander si il est bien légal d'acheter et de vendre le tabac en ligne. La réponse à cette question très importante est oui; il est légal pour les sites Internet de vendre des cigarettes en ligne juste comme il est légale (sic) pour les clients de les acheter. Un commerçant honorable qui vend en ligne des cigarettes d'escompte a un double contrôle sur ses sites; il offre des produits de (resic) fumer à des prix bon marché et en même temps ses clients

doivent connaître s'ils ont l'âge légal d'acheter ce type de produit ». La possibilité de saisie par la douane est souvent prévue, ainsi on trouve http://www.tabacmoinscher.com/infos.php?cat=2, l'information : « Certains peuvent exiger des frais de douanes ou même saisir les envois ; dans ce cas nous ne remboursons pas la marchandise à moins qu'elle nous soit retournée intacte, ainsi nous rembourserons la valeur de votre commande moins 25% de frais administratif ».

Il ne semble pas exister d'estimation du volume des achats de tabac sur internet.

Contrefaçon

L'industrie du tabac, la Direction Générale des Douanes¹ et certains universitaires² entretiennent la confusion entre contrebande et contrefaçon. L'industrie du tabac a intérêt à identifier comme contrefaites les cigarettes de contrebande qu'on lui demande d'expertiser car elle évite ainsi d'avoir à expliquer par quel mécanisme ses propres cigarettes sont apparues sur le marché noir. Parler de contrefaçon au lieu de contrebande permet aussi d'entretenir l'idée qu'il y a de bons produits du tabac, non contrefaits et des produits de contrefaçon décrits comme plus toxiques. On fait ainsi une publicité déguisée aux « bons » produits du tabac et on affirme sans la moindre base sérieuse que les cigarettes contrefaites sont plus toxiques que les autres ce qui ne repose absolument sur rien.

Dans la collecte de 10 000 paquets vides réalisée chaque année depuis 2005 par Philip Morris International sur la voie publique de 52 villes de la métropole, la proportion de produits identifiés par l'industriel comme étant des produits de

_

¹ Le Directeur général des douanes et droits indirects, dans un publireportage, « revient en détails sur l'action de ses services et sur les nombreux progrès réalisés en matière de lutte contre la contrefaçon », mais les chiffres donnés sont ceux de la contrebande (Aïach-Soussan 2008).

² Le Département de Recherche sur les Menaces Criminelles de Paris-Université Paris II Panthéon-Assas écrit dans une note d'alerte : « Cigarettes contrefaites : poison de masse et cauchemar de santé publique », comme si les cigarettes non contrefaites n'étaient pas aussi toxiques.

contrefaçon parmi les paquets de sa marque ne provenant pas du réseau des buralistes était de 8% (DGDDI 2011, annexe D, page 34).

D'après la douane, les cigarettes de contrefaçon représentaient 4% des saisies en 2003, 29% en 2005 et 0,2% en 2011 (figure 1.6). Il serait utile de savoir de quelles marques il s'agit, sur quelle base est affirmée la nature contrefaite et à quel marché, français ou étranger, elles étaient destinées.

Cigarettes saisies par la Douane : total et contrefaçon

Total cigarettes

Total cigarettes

Contrefaçon

1992

2007

2012

Source: www.douane.gouv.fr et revue des tabaes 2012: 595: 51

Figure 1.6 : Saisies de cigarettes : total et contrefaçon

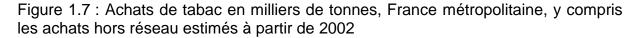
Etude de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

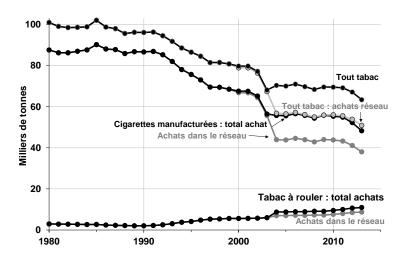
La Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) a rassemblé un certain nombre de données permettant d'estimer les achats en dehors du réseau des buralistes (DGDDI 2011). Ces données incluent les résultats d'un sondage téléphonique réalisé de février à avril 2011 auprès de 1 800 fumeurs interrogés sur leur approvisionnement en tabac, l'analyse de la différence entre consommation déclarée dans le Baromètre Santé 2010 (Beck 2010) et ventes dans le réseau, et une analyse des variations des ventes par départements. L'ensemble de ces données conduit la DGDDI à proposer comme estimation des ventes en dehors du réseau des buralistes, une proportion de 20% du total des achats. Ces achats

seraient pour 15% des achats licites transfrontaliers ou en « duty free » et pour 5% des achats illicites de cigarettes de contrebande.

1.3. Ensemble des achats dans et hors du réseau des buralistes

Pour étudier l'évolution de la consommation de tabac en France métropolitaine, il faut ajouter aux ventes dans le réseau des buralistes une estimation des achats en dehors de ce réseau. Avant 2004, faute d'information, ces achats ont été supposés nuls. A partir de 2004, nous avons estimé que les achats hors réseau représentaient 20% de l'ensemble des achats. Ceci est une estimation moyenne pour les achats de cigarettes d'après les données résumées dans la figure 1.4. Pour 2003, la seule donnée disponible est celle de l'INSEE qui estime que 2% des achats sont des achats transfrontaliers en plus par rapport à 2002. Les estimations des achats transfrontaliers sont encore plus difficiles pour le tabac à rouler que pour les cigarettes. Il y a peu de données et elles sont assez contradictoires. Certaines indiquent que ces achats représenteraient une fraction plus importante des achats que pour les cigarettes (Ben Lakhdar 2011, Japan Tobacco International), mais d'autres études trouvent le contraire (BAT 2012). Le plus raisonnable est de prendre la même estimation que pour les cigarettes dont les achats ont été mieux étudiés. La figure 1.7 montre l'évolution des achats de tabac en France métropolitaine, après prise en compte des achats hors réseau. En prenant les achats hors réseau en compte à partir de 2004, la consommation de tabac total a baissé de 37% depuis 1980 et celle de cigarettes a baissé de 47%. La consommation de tabac à rouler a presque été multipliée par 4. Les achats hors réseau des autres produits : cigares et cigarillos, tabac à pipe, prise et chique ont été ignorés, faute d'information.



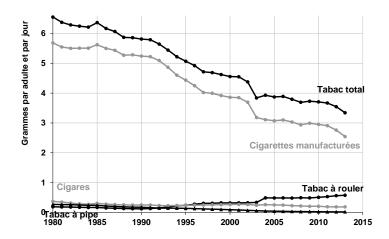


1.4. Evolution de la consommation par adulte et par jour

Du point de vue de la santé publique, il faut rapporter la consommation estimée par l'ensemble des achats de tabac en France métropolitaine à l'effectif de la population adulte. En effet, si la consommation augmente comme l'effectif de la population adulte qui est passée de 42 à 52 millions entre 1980 et 2013 (tableau 1.1), l'exposition au tabac de la population reste constante.

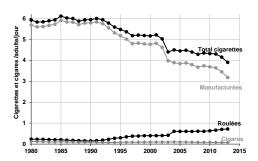
La figure 1.8 présente les évolutions de la consommation par types de produit, en grammes par adulte et par jour. La consommation a pratiquement été divisée par deux entre 1980 et 2013, passant de 6,5 à 3,3 grammes par adulte et par jour. Cette baisse est la conséquence de la baisse de 55% de la consommation de cigarettes manufacturées passée de 5,7 à 2,5 grammes, en partie compensée par la multiplication par 3 de la consommation de tabac à rouler de 0,19 à 0,58 gramme.

Figure 1.8 : Evolution de la consommation de tabac en France métropolitaine, en tenant compte des achats hors réseau estimés à partir de 2002



La figure 1.9 présente les informations sur les cigarettes et sur le tabac à rouler en nombres de cigarettes, en supposant 0,8 gramme de tabac par cigarette roulée. La consommation est passée de 5,7 cigarettes manufacturées en 1980 à 3,2 en 2013 et de 0,24 cigarettes roulées à 0,72. Le nombre total de cigarettes est donc passé de 5,9 à 3,9.

Figure 1.9 : Evolution de la consommation de cigarettes manufacturées et roulées et de cigares en France métropolitaine, en tenant compte des achats hors réseau estimés à partir de 2002



Le tableau 1.5 présente la consommation par type de produits en gramme par adulte et par jour et en nombre par adulte et par jour.

Tableau 1.5 : Consommation par adulte et par jour, en tenant compte des achats en dehors du réseau légal, France métropolitaine

Année 1	Cigarettes manufacturées		Cigarettes roulées		Cigarettes manufacturées ou roulées		Cigares		Tabac à pipe	Prise et chique	Total
	nb/adulte/j 2	g/adulte/j 3	nb/adulte/j 4	g/adulte/j 6	nb/adulte/j 7	g/adulte/j 8	nb/adulte/j 9	g/adulte/j 10	g/adulte/j	g/adulte/j 12	g/adulte/j 13
1980	5,7	5,7	0,24	0,19	5,9	5,9	0,12	0,37	0,27	0,03	6,6
1981	5,6	5,5	0,23	0,18	5,8	5,7	0,12	0,35	0,26	0,03	6,4
1982	5,6	5,5	0,23	0,18	5,8	5,7	0,11	0,32	0,26	0,03	6,3
1983	5,7	5,5	0,22	0,17	5,9	5,7	0,10	0,29	0,25	0,03	6,2
1984	5,7	5,5	0,21	0,17	5,9	5,7	0,10	0,28	0,24	0,02	6,2
1985	5,9	5,6	0,21	0,17	6,1	5,8	0,11	0,31	0,24	0,03	6,4
1986	5,8	5,5	0,19	0,15	6,0	5,6	0,10	0,28	0,22	0,02	6,2
1987	5,8	5,4	0,18	0,14	6,0	5,6	0,09	0,27	0,20	0,02	6,1
1988	5,7	5,3	0,16	0,13	5,9	5,4	0,09	0,26	0,19	0,02	5,9
1989	5,8	5,3	0,16	0,12	5,9	5,4	0,09	0,25	0,18	0,02	5,9
1990	5,8	5,2	0,15	0,12	5,9	5,4	0,09	0,25	0,18	0,02	5,8
1991	5,8	5,2	0,16	0,13	6,0	5,4	0,09	0,25	0,16	0,02	5,8
1992	5,7	5,1	0,19	0,15	5,9	5,2	0,08	0,23	0,15	0,02	5,6
1993	5,5	4,9	0,23	0,18	5,8	5,0	0,08	0,23	0,15	0,02	5,4
1994	5,3	4,6	0,28	0,22	5,6	4,8	0,08	0,23	0,14	0,02	5,2
1995	5,2	4,4	0,30	0,24	5,5	4,7	0,09	0,24	0,14	0,02	5,1
1996	5,0	4,2	0,35	0,28	5,4	4,5	0,09	0,25	0,13	0,02	4,9
1997	4,8	4,0	0,38	0,30	5,2	4,3	0,09	0,25	0,12	0,02	4,7
1998	4,8	4,0	0,39	0,31	5,2	4,3	0,09	0,26	0,11	0,02	4,7
1999	4,8	3,9	0,40	0,32	5,2	4,2	0,10	0,26	0,10	0,02	4,6
2000	4,8	3,9	0,40	0,32	5,2	4,2	0,10	0,27	0,09	0,02	4,6
2001	4,8	3,8	0,40	0,32	5,2	4,2	0,10	0,27	0,08	0,02	4,5
2002	4,6	3,7	0,41	0,33	5,0	4,0	0,10	0,27	0,07	0,02	4,4
2003	4,0	3,2	0,42	0,34	4,4	3,5	0,10	0,25	0,06	0,02	3,8
2004	3,9	3,1	0,61	0,49	4,5	3,6	0,11	0,26	0,05	0,02	3,9
2005	3,8	3,1	0,61	0,49	4,4	3,6	0,10	0,26	0,04	0,02	3,9
2006	3,9	3,1	0,61	0,49	4,5	3,6	0,10	0,25	0,04	0,02	3,9
2007	3,8	3,0	0,60	0,48	4,4	3,5	0,09	0,23	0,03	0,02	3,8
2008	3,7	2,9	0,62	0,49	4,3	3,4	0,09	0,22	0,03	0,02	3,7
2009	3,7	3,0	0,61	0,49	4,3	3,5	0,08	0,21	0,03	0,02	3,7
2010	3,7	3,0	0,63	0,51	4,3	3,5	0,08	0,21	0,03	0,02	3,7
2011	3,6	2,9	0,66	0,53	4,3	3,4	0,08	0,20	0,02	0,02	3,7
2012	3,5	2,8	0,70	0,56	4,2	3,3	0,08	0,19	0,02	0,02	3,6
2013	3,2	2,5	0,72	0,58	3,9	3,1	0,07	0,18	0,02	0,02	3,3

1.5. Conclusion et discussion

En conclusion, les ventes dans le réseau des buralistes, rapportées à la population, ont baissé de 58% entre 1980 et 2013, et les achats transfrontaliers, en « duty free » et en contrebande ont atténué partiellement la baisse, aboutissant à une baisse des achats par adulte et par jour, donc de la consommation de 49%.

La baisse de consommation de cigarettes manufacturées a été un peu atténuée par une forte augmentation de la consommation de tabac à rouler. En 2013, les achats de cigarettes représentent 76% de la consommation, le tabac à rouler 17%, les cigares 6% et le reste (tabac à pipe, à narguilé, à mâcher et à priser) 1%.

Les données de ventes publiées sont incomplètes car il manque les données de ventes en Corse et dans les Départements d'Outre-Mer, et il manque le tabac distribué par de petits distributeurs. Le tableau 1.6 résume les informations disponibles sur ces données manquantes en 2011.

Tableau 1.6 : Estimations de la consommation de tabac en 2011

Données Base géographique	Distributeur	Milliers de tonnes	En %
Ventes dans le réseau des buralistes			
France continentale	Logista France	55,6	
France continentale + Corse	Logista France	55,6 + 0,7 ?	
France métropole	Tous		+1,6% ?
France métropole + DOM	Logista France	55,6 + 0,7 + 3,3	
Ventes dans le réseau des buralistes et	en dehors de ce	réseau	
France métropole	Logista France		+20% ?

2. Evolution de la consommation par sexe et par âge

2.1. Evolution de la consommation par sexe

On peut utiliser les données de sondages pour distribuer les achats de tabac entre les sexes. Nous avons utilisé les sondages INSEE de 1980, 1986 et 1991, un sondage exploité par le CREDES en 1995 puis les Baromètres Santé réalisés pour le compte de l'INPES en 2000, 2005 et 2010 (tableau 2.1). Pour chacun des sondages retenus, nous disposons par sexe de la proportion de fumeurs réguliers et du nombre moyen d'équivalent-cigarettes par fumeur et par jour. L'équivalence utilisée par l'INPES est 1 cigarette manufacturée = 1 cigarette roulée = ½ cigare ou cigarillo = 1/5 pipe. En multipliant la proportion de fumeurs réguliers par le nombre moyen d'équivalent- cigarette et par 0,8, on obtient une estimation de la consommation déclarée de la population en grammes. En faisant ensuite une moyenne pondérée par la population, on obtient la consommation déclarée totale. La comparaison de cette consommation totale déclarée avec les achats de tabac convertis en équivalents cigarettes (en divisant par 0,8 gramme la colonne 7 du tableau 1.5) permet de mesurer la sous déclaration qui baisse de 47% en 1980 et de 10% en 2010. Enfin, en multipliant les nombres de cigarettes déclarées par les hommes et les femmes par le terme correctif, on obtient les consommations de cigarettes par sexe correspondant à l'estimation des achats. La figure 2.1 montre l'évolution de ces consommations en estimant le terme correctif par interpolation entre les sondages. La consommation de tabac est passée de 10,5 grammes par jour à 4,2 dans la population masculine, et est égal à 2,9 dans la population féminine en 1980 comme en 2010, étant passée par un maximum de 3,7 en 2000.

Entre 1980 et 2005, le pourcentage de fumeurs réguliers déclarés a baissé, passant de 44% à 30% dans la population masculine. Le pourcentage de fumeuses

Tableau 2.1 : Proportion de fumeurs réguliers par sexe et nombre moyen de cigarettes (ou équivalent-cigarettes*) par jour et par fumeur dans les sondages

			Sondage							
Sexe	Donnée		INSEE ^a			CREDES ^b	INPES ^c : baromètre sant			
Sexe	Dominee					Année	Э			
			1980	1986	1991	1995	2000	2005	2010	
Hommes	Effectif						5 999	14 219	~27658/2	
	Fumeurs réguliers (%)	(1)	44%	44%	38%	36%	33%	30%	32%	
	Equivalent-cigarettes/jour/fumeur	(2)	15,8	17,0	16,1	15,7	15,4	15,4	14,8	
	Grammes/jour	$(3)=(1)\times(2)\times0.8$	5,6	5,9	4,8	4,6	4,1	3,7	3,8	
Femmes	Effectif						6 257	14 769	~27658/2	
	Fumeuses régulières (%)	(4)	16%	20%	20%	21%	26%	23%	26%	
	Equivalent-cigarettes/jour/fumeuse	(5)	11,8	13,0	13,2	13,0	13,2	13,3	12,3	
	Grammes/jour	$(6)=(4)\times(5)\times0,8$	1,6	2,1	2,1	2,2	2,7	2,4	2,6	
Hommes	Population de 15 ans & + (millions)	(7)	20,308	21,283	22,074	22,656	23,056	23,809	24,591	
Femmes	Population de 15 ans & + (millions)	(8)	21,878	22,999	23,834	24,445	24,935	25,793	26,814	
Consomma	tion totale déclarée en g/jour	$(9) = \frac{(7) \times (3) + (8) \times (6)}{(7) + (8)}$	3,5	3,9	3,4	3,3	3,4	3,0	3,1	
Achats de ta	abac en grammes (tableau 1.5 colonne 13)	(10) (10) = (9)	6,5	6,2	5,8	5,1	4,6	3,9	3,7	
Sous déclar	ration	$(11) = \frac{(10) - (9)}{(10)}$	47%	36%	41%	34%	26%	22%	15%	
Correctif		(12)=(10)/(9)	1,9	1,6	1,7	1,5	1,3	1,3	1,2	
Consomma	tion corrigée par sexe en g/jour									
	Hommes	(3)×(12)	10,5	9,3	8,2	6,9	5,5	4,7	4,5	
	Femmes	(6)×(12)	2,9	3,3	3,5	3,3	3,7	3,1	3,0	

^a INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

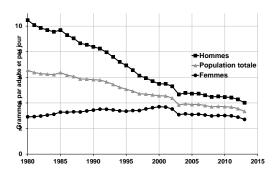
^b CREDES : Centre de Recherche, d'Etudes et de Documentation en Economie de la Santé

^c INPES : Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé

^{*} Dans les sondages INPES, il ne s'agit pas de cigarettes manufacturées, mais du total du tabac fumé additionné sur la base : 1 cigarette manufacturée = 1 cigarette roulée = ½ cigare ou cigarillo=1/5 pipe

régulières a au contraire augmenté de 16% à 26% entre 1980 et 2010. La consommation moyenne des fumeurs est restée relativement stable, elle est passée de 16 cigarettes/jour en 1980 à 15 par jour en 2010 avec un maximum de 17 en 1986 chez les hommes et a varié entre 12 et 13 cigarettes par jour chez les femmes. La discordance entre consommation d'après les ventes et déclaration a beaucoup diminué entre 1980 et 2010, puisque les déclarations expliquaient un peu plus de la moitié de la consommation en 1980 contre 85% en 2010. La sous déclaration a baissé entre 2000 et 2005, passant de 26% à 22%, une partie de cette baisse pouvant correspondre à une augmentation des achats hors réseau, qui sont surtout des achats transfrontaliers. La discordance entre consommation d'après les ventes et consommation déclarée s'observe aussi dans d'autres pays (voir notamment Gallus 2011).

Figure 2.1 : Consommation totale de tabac par sexe en distribuant le volume acheté au prorata des déclarations dans les sondages

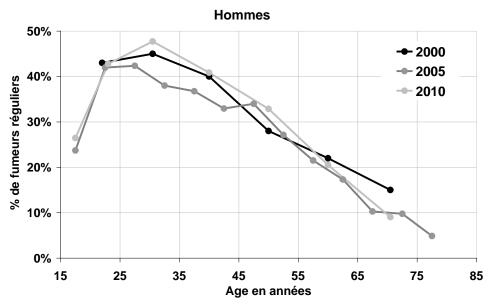


2.2. Evolution de la consommation par sexe et par âge

Les seules données directement disponibles par sexe et par âge sont les pourcentages de fumeurs réguliers. Ils sont présentés dans la figure 2.2 d'après les

sondages décrits ci-dessus. Chez les hommes, la proportion de fumeurs déclarés a baissé entre 2000 et 2005 entre 30 ans et 45 ans et un peu augmenté vers 70 ans. Chez les femmes, la proportion de fumeuses déclarées a un peu baissé entre 2000 et 2005 avant 40 ans, elle a ensuite augmenté à tous les âges ; cette dernière augmentation est à peu près ce qu'on attend si la consommation de chaque génération de femmes est restée constante : la courbe observée en 2010 correspondrait alors au déplacement de la courbe en 2005 de 5 ans vers la droite.

Figure 2.2 : Pourcentage de fumeurs réguliers en fonction de l'âge d'après les baromètres santé de l'INPES de 2000, 2005 et 2010





Les données de prévalence par âge ne sont pas plus faciles à interpréter que les données de prévalence globale. Il serait utile de disposer des nombres moyens de cigarettes dans les différentes classes d'âge.

2.3. Evolution de la consommation en fonction de l'âge

L'enquête ESCAPAD interroge les jeunes âgés de 17 ans lors de la journée Défense et citoyenneté. Tous les appelés présents pendant 8 journées consécutives répondent à un questionnaire anonyme auto administré. Un total de 27 402 questionnaires a été recueilli en métropole entre le 14 et le 21 mars 2011 (Spilka 2012). Les effectifs étaient d'environ 15 000 entre 2000 et 2003 et d'environ 30 000 depuis 2005. La précision des estimations est grande (intervalle de confiance d'environ ± 1%).

L'enquête « European School Survey Project on Alcohol and other Drugs » (ESPAD) interroge, tous les 4 ans, des élèves de 16 ans scolarisés. On interroge des classes entières sélectionnées par un tirage aléatoire d'établissements. Le tirage est équilibré sur le type d'établissement (collège ou lycée, enseignement général, professionnel ou autre), la localisation urbaine ou rurale, le secteur public ou privé, et l'appartenance ou non à une zone d'éducation prioritaire. Les analyses ont portés sur environ 2 300 élèves en 1999 et 2003 et sur environ 2 800 en 2007 (Spilka 2008). La précision des estimations est plus faible que dans l'enquête ESCAPAD (intervalle de confiance ± 2 à 3%). En 2007, les élèves ont aussi été interrogés sur l'usage du narguilé, et un tiers des élèves ont expérimenté ce produit.

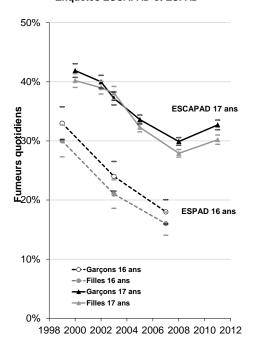
L'enquête européenne « Health Behaviour in School-aged Children » (HBSC) est réalisée en France tous les 4 ans depuis 2002 auprès de 7 000 à 8 000 jeunes scolarisés âgés de 11 à 15 ans. Les données sont présentées par âge en 2002 (Godeau 2008) et 2006 (Legleye 2006) et par année scolaire en 2010 (Spilka 2012).

L'évolution est difficile à étudier. Cependant on observe une baisse entre 2002 et 2006 et peu de changements entre 2006 et 2010.

La prévalence du tabagisme des jeunes augmente beaucoup entre 16 et 17 ans (figure 2.3). Entre 1999 et 2007 à 16 ans et entre 2000 et 2008 à 17 ans, on observe une diminution très importante de la proportion de fumeurs réguliers, définis comme fumant au moins une cigarette par jour. Entre 2008 et 2011, l'enquête ESCAPAD montre une augmentation de la prévalence du tabagisme à 17 ans, et ce résultat est confirmé par l'enquête ESPAD de 2011 qui montre que le tabagisme dans les 30 jours a augmenté entre 2007 et 2011, passant de 29% à 34% chez les garçons et de 31% à 43% chez les filles (Spilka 2012).

Figure 2.3 : Proportion de fumeurs dans les populations de 17 ans lors de la journée « défense et citoyenneté », et dans la population scolarisée âgée de 16 ans. Les traits montrent les intervalles de confiance des estimations.





La figure 2.4 montre les évolutions de la prévalence déclarée du tabagisme dans les différentes classes d'âge, les données des sondages de l'ensemble de la population sont en gris et les données de l'enquête ESCAPAD en noir. D'après les sondages sur l'ensemble de la population, la prévalence du tabagisme a baissé entre 2000 et 2005 jusqu'à 50 ans chez les hommes et 60 ans chez les femmes ; elle a ensuite augmenté à nouveau. L'enquête spécifique sur les jeunes de 17 ans, probablement plus fiable, montre une diminution plus importante et prolongée jusqu'en 2010.

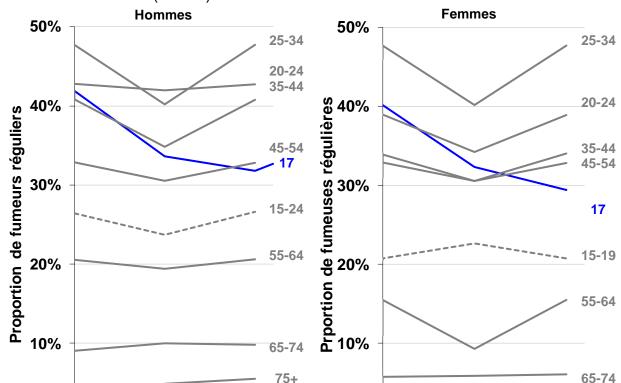


Figure 2.4 : Evolution de la proportion de fumeurs réguliers selon l'âge, sondages INPES et ESCAPAD (17 ans)

La prévalence déclarée du tabagisme a baissé chez les jeunes davantage que chez les adultes. Mais cette prévalence ne donne qu'une mesure incomplète de l'exposition au tabac dans la mesure où elle ne tient pas compte de la quantité de tabac fumé. Les résultats de l'enquête ESPAD 2011 sont attendus pour le 31 mai 2012.

0%

2000

2005

2.4. Consommation en fonction de la catégorie socioprofessionnelle

2010

0%

2000

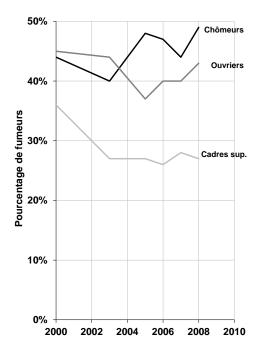
2005

Entre 2000 et 2008, la prévalence du tabagisme a significativement reculé chez les cadres et professions intellectuelles supérieures (de 36% à 27%), alors qu'elle restait quasiment stable chez les ouvriers en activité professionnelle (de 45% à 43%) et augmentait chez les chômeurs (de 44% à 49%) (figure 2.5).

75+

2010

Figure 2.5 : Prévalence du tabagisme en fonction de la catégorie socioprofessionnelle



Tiré de Peretti-Watel et al., 2009, p.1720. Baromètre santé INPES.

Comme déjà discuté, la prévalence du tabagisme par catégorie socioprofessionnelle ne donne qu'une mesure incomplète de l'exposition au tabac. Il manque en effet la quantité fumée.

2.5. Synthèse

En tenant compte des achats transfrontaliers et de la contrebande, la consommation de tabac est passée, entre 1980 et 2013, de 10,5 grammes par jour à 4,0 chez les hommes et chez les femmes de 2,9 à 2,7 en passant par un maximum de 3,7 en 2000 et 2001.

Les données des sondages sont des données déclaratives, donc d'une fiabilité incertaine. De plus on en tire le plus souvent seulement la prévalence du tabagisme, ce qui ne tient pas compte de la quantité de tabac.

3. Prix des produits du tabac

3.1. Prix actuel

Les quatre fabricants de produits de tabac opérant sur le marché français : Altria-Philip Morris, Imperial Tobacco (qui a racheté Altadis ex SEITA), Japan Tobacco et British-American Tobacco adressent à la Direction Générale des Droits Indirects (DGDDI) les prix des produits pour homologation, et la liste des prix, une fois homologuée, est publiée au Journal Officiel. La dernière publication date du 19 décembre 2013. Les données sont présentées par fournisseur, en séparant les nouveaux et les anciens produits, et triées par type de produit, les produits euxmêmes étant classés par ordre alphabétique de nom de marque. On peut en tirer le prix unitaire pour chaque type de produit, c'est-à-dire le prix par cigarette, par cigare ou cigarillo et par gramme de tabac, afin d'identifier ainsi le produit le moins cher.

Depuis 2005, il est interdit de mettre sur le marché des paquets de cigarettes contenant moins de 20 cigarettes et les paquets de tabac à rouler ne doivent pas contenir moins de 30 grammes de tabac.

Depuis janvier 2014, les prix les plus bas sont de 6,30 € pour 20 cigarettes, de 6,00€ pour 20 cigarillos, de 3,44€ pour 16 grammes de tabac à rouler, de 2,38€ pour 16 grammes de tabac à pipe, de 2,16€ pour 16 grammes de tabac à priser et de 1,17€ pour 16 grammes de tabac à mâcher.

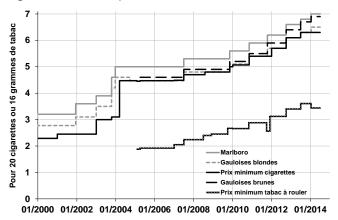
3.2. Evolution des prix des différents produits du tabac

Le prix moyen du tabac dépend du prix des différents produits sur le marché.

La figure 3.1 montre l'évolution du prix minimum de 20 cigarettes et de 16 grammes de tabac à rouler. Cette étude tient compte du prix de l'ensemble des paquets, en effet les cigarettes les moins chères sont souvent dans des paquets de 25 ou 30 cigarettes, et étaient dans des paquets de 19 cigarettes jusqu'en 2005. Le prix

minimum était de 2,29€ en 2000 et est de 6,30€ en janvier 2014 pour 20 cigarettes. Le tabac à rouler est presque deux fois moins cher que les cigarettes. La figure montre aussi l'évolution du prix des produits les plus vendus : Marlboro et Gauloises.

Figure 3.1 : Evolution du prix minimum des cigarettes, des principales marques de cigarettes et du prix minimum du tabac à rouler



La figure 3.2 montre la distribution des parts du marché par marque en 2001 et en octobre 2013. En 2001, les cigarettes Marlboro représentaient 29% du marché, elles étaient suivies par les Gauloises brunes et blondes qui représentaient 12% et 7% du marché, puis par les Winfield (6% du marché). Pour mémoire, en 1991 les Gauloises brunes représentaient 23% du marché, les Marlboro 20% et les Gitanes brunes 10%. En octobre 2013, Marlboro continue à dominer avec 24% du marché, Philip Morris, Winston, Lucky Strike, et Camel ont dépassé les Gauloises Blondes.

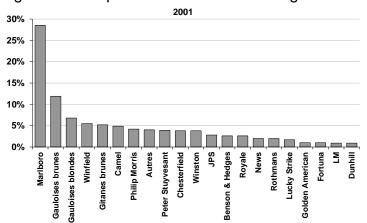
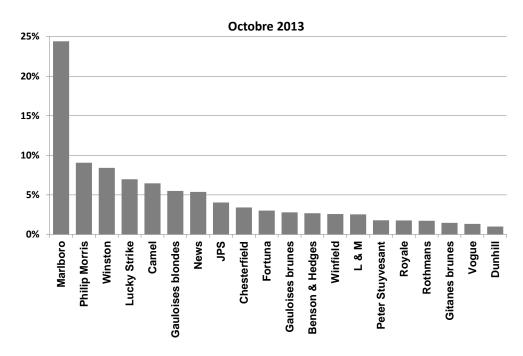


Figure 3.2 : Répartition du marché des cigarettes en 2001 et en octobre 2013.

Source: Revue des tabacs.



Source: Revue des tabacs mars 2014; 617:29 et Journal officiel 2013.

La figure 3.3 montre la part de marché des cigarettes en volume, par fabricant en octobre 2013. Les quatre principaux fabricants se partagent 99,2% du marché, à raison de 40%, 25%, 18% et 17% respectivement pour Philip Morris, Imperial Tobacco, Japan Tobacco International et British American Tobacco.

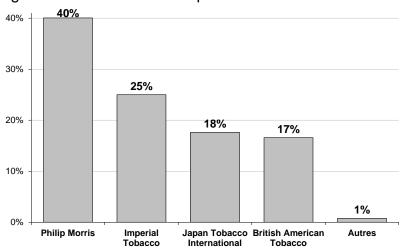
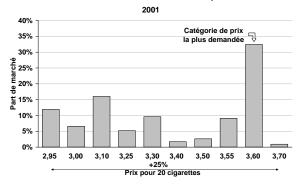


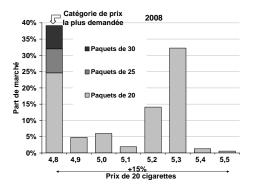
Figure 3.3 : Part du marché par fabricant en octobre 2013

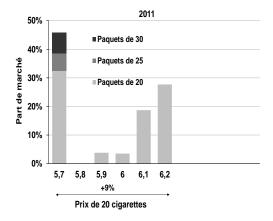
Source: Revue des tabacs mars 2014; 617: 28

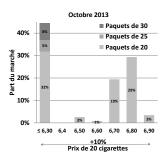
La figure 3.4 montre les parts de marché pour les 50 premières références en fonction du prix de 20 cigarettes en 2001, 2008, 2011 et octobre 2013. On observe un resserrement de l'éventail des prix, les cigarettes les plus chères coûtant 25% de plus que les moins chères en 2001, 15% en 2008, 9% en 2011 et 10% en octobre 2013. Par ailleurs la catégorie de prix la plus demandée était presque la plus chère en 2001, alors que depuis 2008, la catégorie la plus demandée est la moins chère du marché si on tient compte des paquets de 25 et de 30 cigarettes. En octobre 2013, 44% des cigarettes vendues sont aux prix les plus bas du marché soit 6,27€ les 20 (par paquet de 30 à 9,40€), 6,28€ les 20 (par paquet de 25 à 7,85€) ou 6,30€ les 20 (par paquet de 20). Les paquets de 25 et de 30 cigarettes représentent respectivement 5% et 8% du marché (Revue des tabac février 2014 ; 616 : 32).

Figure 3.4: Part de marché en fonction du prix pour 20 cigarettes (sources : Revue des tabacs et Journal Officiel)



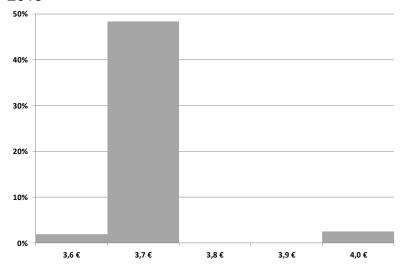






La figure 3.5 montre les parts de marché du tabac à rouler en octobre 2013, en fonction du prix pour les 20 premières références qui représentent 52,4% du marché. L'essentiel du tabac à rouler était vendu entre 3,63 et 3,69 euros les 16 grammes.

Figure 3.5 : Part de marché en fonction du prix pour 16 grammes de tabac à rouler pour les 20 premières références correspondant à 52,4% du marché en octobre 2013



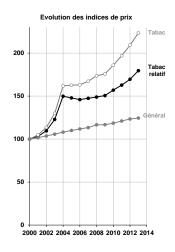
Il y a eu de nombreuses augmentations des prix du tabac depuis 2000, la plus importante ayant été celle de 2004, à l'initiative de l'Etat. Après cette augmentation, un moratoire de cinq ans a été déclaré par le gouvernement. En août 2007, un an avant la fin du moratoire, les fabricants ont pris les devants en décidant d'augmenter les prix. Cette augmentation était affichée comme étant de 6%, mais elle était répartie très inégalement entre les différentes marques. Des produits peu chers, destinés par exemple aux jeunes et aux populations défavorisées, ont été moins augmentés : une marque de cigarettes blondes vendues par paquet de 100, par exemple, n'augmentait que de 2,1% ce qui en faisait les moins chères du marché. Les augmentations successives entre 2009 et 2014 ont reproduit ce scénario : ainsi, en 2010, plusieurs industriels ont baissé les prix de leurs paquets les moins chers, tous de 30 cigarettes. En janvier 2014, 78% des paquets de cigarettes ont augmenté

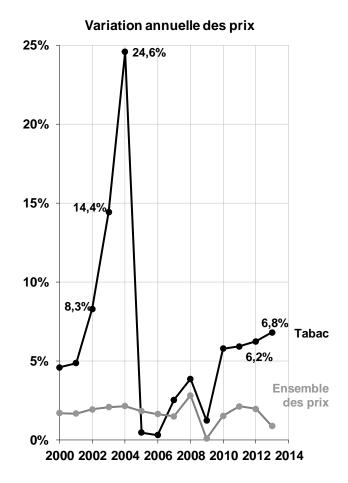
de 20 centimes, l'augmentation allant de 10 centimes pour les Marlboro à 40 centimes pour les Natural American Spirit.

3.3. Evolution de l'indice de prix relatif

Le meilleur indicateur pour étudier l'évolution du prix du tabac est l'indice de prix relatif, qui est le rapport entre le prix moyen du tabac et l'indice général des prix. En effet, une augmentation du prix du tabac proportionnelle à l'augmentation de l'ensemble des produits ne devrait pas avoir d'effet sur les ventes. La figure 3.6 montre, à gauche, l'évolution de cet indice, en prenant l'année 2000 comme base. On observe une augmentation de 50% entre 2000 et 2004, dont l'essentiel est entre 2002 et 2004, puis une stabilisation pendant 5 ans et enfin des augmentations régulières entre 2009 et 2013. Ces variations sont la conséquence d'une politique inconstante sur les prix du tabac, comme le montre le graphique de droite qui présente les variations annuelles des prix du tabac et de l'ensemble des prix. Les augmentations de 2002, 2003 et 2004 qui ont été respectivement de 8,4%, 14,4% et 24,5% ont été suivies par cinq années pendant lesquelles le prix du tabac a augmenté d'abord beaucoup moins que l'ensemble des prix, et ensuite à peine plus. Depuis 2010, les augmentations annuelles sont de 6% ou un peu plus.

Figure 3.6: Evolution du prix moyen du tabac





3.4. Comparaison des prix dans les pays de la Communauté Européenne

La Communauté européenne présente un intéressant éventail de prix. La figure 3.7 montre que le prix moyen varie presque d'un facteur 4, de 8,92€ en Irlande à 2,38 € en Bulgarie.

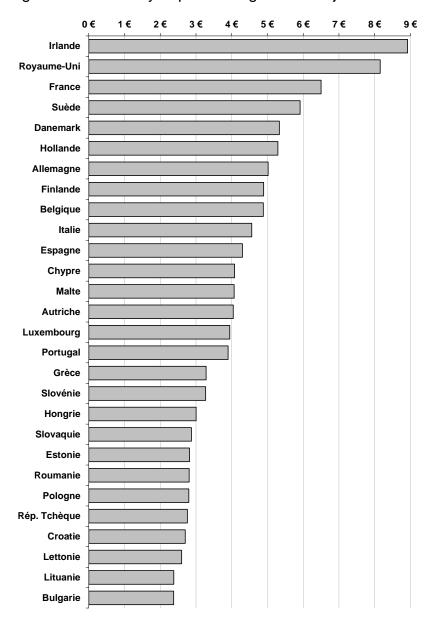


Figure 3.7: Prix moyen pour 20 cigarettes en janvier 2014

3.5. Synthèse

Depuis 2000, le prix des cigarettes a nettement augmenté, l'augmentation étant particulièrement importante entre 2002 et 2004. L'éventail des prix s'est beaucoup resserré, et les cigarettes les moins chères sont aussi les plus vendues. Le prix du tabac à rouler a augmenté beaucoup moins, et beaucoup plus régulièrement. Il est très difficile d'étudier le prix des cigares et cigarillos par gramme de tabac, car le poids en tabac n'est pas indiqué sur ces produits.

4. Relation entre hausse des prix et consommation de tabac

4.1. Dans l'ensemble de la population

Comme pour d'autres de biens de consommation courante, il existe une relation entre le prix du tabac et le volume des ventes de tabac. En règle générale, quand le prix augmente, les ventes diminuent ; a contrario, si l'ensemble des prix des autres produits augmentent par inflation et si le prix nominal du tabac reste constant, les ventes de tabac augmentent. Le rapport entre la variation des ventes et la variation du prix, quantité que les économistes appellent l'élasticité de la demande par rapport au prix, permet de mesurer la relation entre la hausse des prix et la vente de tabac.

La figure 4.1 montre les évolutions des ventes de cigarettes dans le réseau et du prix relatif du tabac.

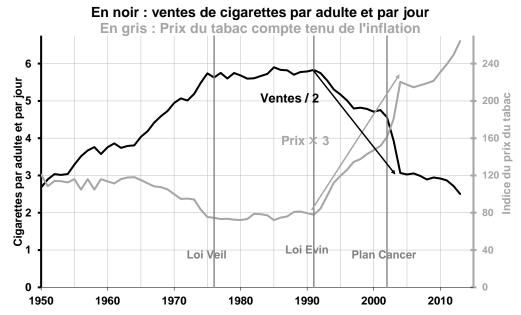
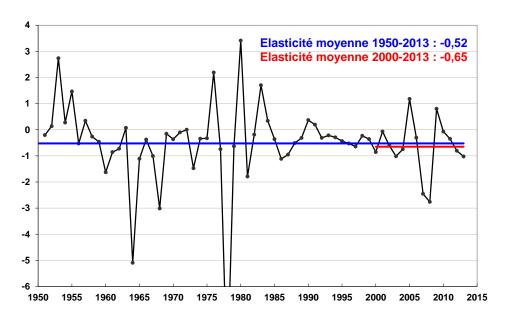


Figure 4.1 : Evolution des ventes de cigarettes et du prix relatif du tabac

Pour estimer l'effet d'un changement de prix sur les ventes, on peut étudier

l'évolution du rapport entre la variation relative des ventes et la variation relative du prix. C'est ce qui est représenté sur la figure 4.2. On voit que ce rapport est en moyenne égal à environ – 0,5 ce qui revient à dire, par exemple, qu'augmenter le prix de 10% en plus de l'inflation a fait baisser les ventes de 5%.

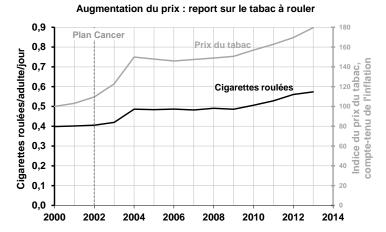
Figure 4.2 : Rapport entre variation relative des ventes de tabac et variation relative du prix



Si on augmente seulement le prix des cigarettes sans augmenter le prix du tabac à rouler, les consommateurs transfèrent leurs achats, abandonnant la cigarette manufacturée pour le tabac à rouler. La figure 4.3 montre l'augmentation de la consommation de tabac à rouler en relation avec la hausse de l'ensemble des prix du tabac, c'est-à-dire essentiellement du prix des cigarettes.

On peut tirer de ces données une estimation de l'élasticité de substitution : moyenne du rapport entre la variation relative des ventes de tabac à rouler et la variation relative du prix du tabac. Cette élasticité moyenne de substitution est égale à 42%. Une augmentation du prix du tabac de 10% entrainera une augmentation des ventes de tabac à rouler de 4,2% par report des cigarettes manufacturées vers le tabac à rouler.

Figure 4.3 : Hausse des ventes de tabac à rouler et prix relatif de l'ensemble des produits du tabac



4.2. Dans des populations particulières

L'augmentation des prix entre 2002 et 2004 coïncide avec une baisse de la proportion de fumeurs chez les jeunes de 16 et 17 ans comme indiqué dans le chapitre 2.3. Mais cette baisse s'est prolongée jusqu'en 2007 ou 2008. Il n'est pas possible de savoir le rôle de l'augmentation du prix dans cette évolution.

Au contraire, la population des chômeurs semble être celle dont la consommation a le moins diminué, comme indiqué dans le chapitre 2.4

4.3. Synthèse

Une augmentation du prix des cigarettes nettement supérieure à l'inflation a entrainé une baisse de la consommation de cigarettes. Cependant, le prix du tabac à rouler n'ayant pas augmenté dans les mêmes proportions, certains consommateurs ont substitué du tabac à rouler aux cigarettes manufacturées, pour tout ou partie de leur consommation.

La baisse de la consommation de cigarettes peut s'interpréter en termes de nombre de fumeurs ou bien de baisse de la consommation des fumeurs. La plupart des experts estiment que l'augmentation du prix agit pour moitié sur la prévalence et pour

moitié sur la quantité fumée (OMS 2012, page 13). La baisse de la prévalence est essentiellement due aux fumeurs adultes qui essaient d'arrêter de fumer à la suite d'une augmentation des prix et qui y arrivent. Mais elle est aussi due à une moindre entrée des jeunes dans le tabagisme, car les jeunes sont plus sensibles aux prix. Les personnes ayant un revenu bas sont aussi, en théorie, particulièrement sensibles aux augmentations de prix (mais ce n'est pas ce qu'on observe en France avec les données disponibles).

Une revue des estimations de l'élasticité de la demande de cigarettes sur le prix dans le monde trouve une élasticité entre -0,25 et -0,5 (OMS 2012).

L'estimation de l'élasticité de la demande sur le prix ne prend pas en compte les autres politiques publiques mises en place simultanément pour faire baisser la consommation de tabac : campagnes anti-tabac, interdiction de fumer dans les lieux publics, interdiction de ventes aux mineurs, etc. Il n'est pas possible d'identifier la contribution de ces autres actions sur le volume des ventes. Cependant les experts de la Banque Mondiale (http://web.worldbank.org/) de **I'OMS** et (http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs339/en/index.html) s'accordent pour dire que l'augmentation des prix est de loin le moyen le plus efficace pour faire baisser les ventes.

5. Taxation du tabac

5.1. Généralités

Contrairement à la plupart des produits sur le marché, la base du calcul des taxes, est le prix de vente, et non le prix hors taxe. Les fabricants de produits de tabac adressent à la Direction Générale des Droits Indirects (DGDDI) les prix des produits que celle-ci homologue. Les départements d'Outre-Mer ne font pas partie du territoire fiscal de l'union Européenne, ce sont les conseils généraux qui y fixent les taxes du produit du tabac, conformément au code des douanes.

Le prix de vente ou prix toutes taxes comprises (TTC) est l'addition du prix hors taxe (composé de la part du fabricant et de la part du buraliste) et des taxes composées du droit d'accise et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Les droits d'accise varient selon le type de produit du tabac. Il existe deux sortes de droits d'accise : fixe et proportionnel. Un droit d'accise fixe, appelé aussi spécifique, est un montant fixe pour une quantité de produit donnée, en nombre, en volume ou en poids (pour 1000 cigarettes, pour un carton, pour une tonne). Un droit d'accise proportionnel, appelé aussi ad valorem, est un pourcentage du prix de vente ou du prix à la sortie de l'usine. L'ensemble des droits d'accise s'appelle droit de consommation. La TVA est égale à 20% du prix hors TVA, ce qui correspond à 16,667% du prix TTC³.

5.2. Taxation des cigarettes

Les cigarettes sont soumises à une accise spécifique et à une accise proportionnelle, et le calcul se fait en plusieurs étapes.

 La première étape repose sur un prix de référence qui est depuis 2011 le prix moyen pondéré par les ventes établi au plus tard au 31 janvier de chaque année arrondi à la demi-dizaine d'euros immédiatement supérieure. En 2014,

³ On tire de Prix hors TVA + Prix hors TVA \times 20% = Prix TTC, la relation : Prix hors TVA \times 20% = Prix TTC \times 16,667% avec 16,667% = 20%/(1+20%).

il est égal à 325€ les 1 000 cigarettes ou 6,50€ les 20. Le droit d'accise total pour ce prix de référence est égal à 64,7% depuis juillet 2013. Un paquet de 20 cigarettes au prix de référence est donc soumis depuis juillet 2013 à un droit d'accise total égal à

2. On calcule alors l'accise spécifique, exprimée en pourcentage du prix de référence (antérieurement elle était exprimée en pourcentage de l'ensemble des taxes). Ce pourcentage est de 15% depuis juillet 2013. L'accise spécifique est donc égale à

3. Pour calculer l'accise proportionnelle, il faut soustraire l'accise spécifique de l'accise totale pour le prix de référence :

$$64,7\% -15\% = 49,7\%$$
.

Et ce taux s'applique à toutes les catégories de prix. On obtient ainsi l'équation générale du droit de consommation d'un paquet de 20 cigarettes d'un prix quelconque depuis janvier 2014 :

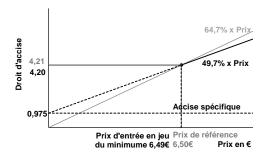
4. Enfin il existe un minimum pour le droit de consommation qui est fixé à 210 € pour 1 000 cigarettes, c'est-à-dire 4,20 € pour 20 cigarettes. Ce minimum de perception détermine un prix du paquet de 20 cigarettes au-dessous duquel le droit d'accise total devient constant. Ce prix d'entrée est égal à 6,489 € car :

$$4,20$$
€ = $0,975$ € + $49,7\% \times 6,489$ € (2)

Il est pratiquement égal au prix de référence qui est de 6,50€.

En résumé, depuis janvier 2014, le droit de consommation est égal à 4,20 € pour toutes les cigarettes dont le prix est inférieur à 6,489 € les 20, puis il augmente selon l'équation (1) passant par le point d'abscisse 6,50 et d'ordonnée 4,2055 (figure 5.1).

Figure 5.1 : Calcul de la taxation des cigarettes en janvier 2014



Discussion

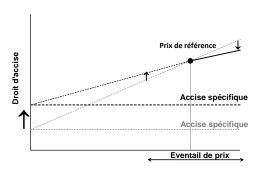
En France, l'industrie du tabac qui dominait autrefois était une industrie nationale, dirigée par des hauts fonctionnaires. L'objectif de la taxation était de maximiser les revenus, mais aussi d'avantager les marques de cigarettes françaises généralement moins chères que les marques des grandes compagnies internationales. Ceci a conduit naturellement à favoriser l'accise proportionnelle sur l'accise spécifique, situation qui prévaut encore aujourd'hui.

La figure 5.2 montre l'effet de l'augmentation de l'accise spécifique : la pente de la relation entre droit de consommation et prix diminue. Quand le prix de référence était nettement au-dessus du prix minimum (figure 5.2a), situation qui a prévalu jusqu'à récemment, augmenter l'accise spécifique conduisait à augmenter les taxes sur les produits en dessous du prix de référence, et à baisser les taxes sur les produits au-

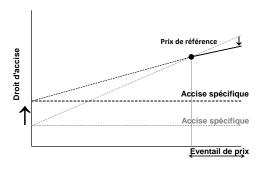
dessus de ce prix de référence. Ceci était une bonne mesure de santé publique, car elle pesait davantage sur les produits les moins chers.

Figure 5.2 Stratégies d'augmentation des taxes

a : Quand le prix de référence est au milieu de l'éventail des prix



b : Quand le prix de référence est proche du prix minimum du marché



Aujourd'hui, le prix de référence est 6,50 € pour 20 cigarettes et le prix minimum depuis janvier 2014 est de 6,40 €, augmenter l'accise spécifique a donc comme conséquence une baisse des taxes sur tous les produits dont le prix est au-dessus

du prix de référence (figure 5.2b). C'est donc devenu une très mauvaise stratégie de santé publique, or c'est exactement ce que les gouvernements successifs s'obstinent à faire dans les années récentes. Augmenter l'accise spécifique a aussi pour conséquence de faire baisser le prix d'entrée en jeu du minimum de perception si celui-ci n'est pas modifié, ainsi en juillet 2013, le prix d'entrée en jeu du minimum de taxation est passé de 6,06 € à 6,006 € pour 20 cigarettes.

Au contraire, si on augmente le minimum de perception, on augmente les taxes des cigarettes en dessous du prix d'entrée en jeu correspondant et on ne change pas la pente de la relation entre droit de consommation et prix au-delà. C'est la stratégie qu'il aurait fallu privilégier pour protéger la santé publique.

5.3. Taxation de l'ensemble des produits du tabac

Les autres produits du tabac étaient seulement soumis à la TVA et à un droit d'accise proportionnel jusqu'au premier janvier 2013. Depuis cette date, tous les tabacs en dehors des tabacs à priser ou à mâcher sont soumis à un droit d'accise spécifique et à un droit d'accise minimum.

La taxation des produits du tabac en vigueur au 1er Janvier 2014 est résumée dans le tableau 5.1 pour la France continentale et dans le tableau 5.2 pour la Corse. En France continentale, la taxation totale varie de 45% pour les cigares à 81% pour les cigarettes. Le tabac à rouler est un peu moins taxé que les cigarettes et presque deux fois moins cher. Le tabac à pipe est encore moins taxé et encore moins cher que le tabac à rouler, mais il est très peu consommé. Le prix d'entrée en jeu du minimum de taxation varie de plus de 6,49 € pour 20 cigarettes à moins de 2 €.

Tableau 5.1: Taxation du tabac en France continentale au 1^{er} Janvier 2014

Type de produit	Prix TTC ⁺ de référence	Accise spécifique en % du prix TTC*	Accise totale en % du prix TTC*	TVA en % du prix TTC	Taxes totales en % du prix TTC*	Accise minimum	Prix d'entrée en jeu**
Cigarettes	6,50 €	15%	64,7%		81,37%	4,20 €	6,489 €
Tabac à rouler	3,60 €	30%	62,0%		78,67%	2,29 €	3,775 €
Cigares et cigarillos	7,20 €	5%	28,0%	16,667%	44,67%	1,84 €	6,435€
Autres tabac à fumer	2,72 €	10%	55,0%	10,007 %	71,67%	1,12 €	1,884 €
Tabac à priser	4,80 €	0%	50,0%		66,67%	0€	0€
Tabac à mâcher	2,00 €	0%	35,0%		51,67%	0€	0€

⁺ Pour 20 cigarettes ou cigares et pour 16 grammes des autres produits, prix moyen pondéré par les ventes en 2013 et arrondi

Tableau 5.2: Taxation du tabac en Corse au 1^{er} Janvier 2014

Type de produit	Prix TTC ⁺ de référence	Accise spécifique en % du prix TTC*	Accise totale en % du prix TTC*	TVA en % du prix TTC	Taxes totales en % du prix TTC*
Cigarettes	5,00€	10%	50,0%		66,67%
Tabac à rouler	5,60 €	15%	27,0%		43,67%
Cigares et cigarillos	3,00€	5%	10,0%	16,667%	26,67%
Autres tabac à fumer	1,84 €	0%	22,0%	10,007 /6	38,67%
Tabac à priser	2,80 €	0%	15,0%		31,67%
Tabac à mâcher	1,36 €	0%	13,0%		29,67%

⁺ Pour 20 cigarettes ou cigares et pour 16 grammes des autres produits, prix moyen pondéré par les ventes en 2013 et arrondi

En Corse, il n'y a pas de minimum de perception.

En conclusion, la taxation des produits du tabac est très inégale d'un produit à l'autre, et les cigares sont particulièrement peu taxés⁴ (figure 5.3).

^{*} pour le prix de référence

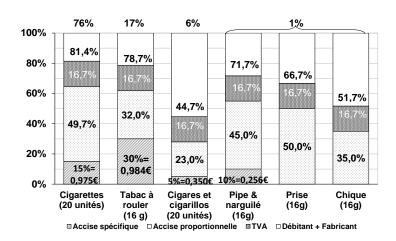
^{**} du minimum de perception

^{*} pour le prix de référence

⁴ Le Club des parlementaires amateurs de havanes a compté jusqu'à 140 députés (L'Express 30 octobre 1997), on peut penser qu'il ne pouvait qu'encourager une faible taxation des cigares.

Figure 5.3 : Taxation des différents produits du tabac en janvier 2014 (France continentale) et part des ventes en 2013

Part des ventes en 2013



Taxation dans les Départements d'Outre-Mer

L'étude de la taxation dans les Départements d'Outre-Mer sort du périmètre de notre travail. Néanmoins, nous versons au dossier la taxation des cigarettes aux Antilles. Le prix d'un paquet se décompose selon le tableau ci-dessous, d'après http://www.guadeloupe.franceantilles.fr/actualite/economie-consommation/tabac-la-querre-des-prix-est-declaree-10-01-2012-153346.php.

Tableau 5.2 : Décomposition du prix d'un paquet de cigarettes aux Antilles.

Bénéficiaire	%
Conseil général	45,0%
Octroi de mer	8,1%
TVA	8,5%
Distribution (importateurs, distributeurs, détaillants	23,0%
Fournisseurs	15,4%
Total	100,0%

Les cigarettes y sont donc taxées à 61,6%, ce qui un taux bien inférieur aux 81,4% en France continentale.

Discussion

En pratique, depuis janvier 2014, le prix minimum de 20 cigarettes en France continentale est de 6,40 €. Le prix de référence est de 6,50 € un peu supérieur à ce prix minimum. Le prix d'entrée en jeu du minimum de perception est quasi égal au prix de référence. Au contraire pour le tabac à rouler, le prix d'entrée en jeu du minimum de perception est de 3,775 € les 16 grammes et la plupart des produits sur le marché coûtent moins chers. Les cigarillos les moins chers coûtent 6 € les 20, ce qui est bien inférieur au prix d'entrée en jeu du minimum de taxation (6,43 €). Le tabac à pipe le moins cher coûte 5,95€ les 40 grammes soit 2,38€ les 16 grammes et le tabac à narguilé le moins cher coûte 50€ les 500 grammes donc 1,6€ les 16 grammes. Le prix minimum du tabac à narguilé est donc au-dessous du prix d'entrée en jeu du minimum de taxation (1,88€), ce tabac est un produit d'appel destiné aux jeunes.

La taxation en Corse est considérablement moindre, comme indiqué dans le tableau 5.2. Cette anomalie qui devait disparaitre en 2010 en vertu des règles de la Communauté Européenne, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2015. Les arguments avancés par la France et repris dans la Directive Européenne (2011) sont ainsi énoncés : « Afin d'éviter de porter préjudice à l'équilibre économique et social de la Corse, il est à la fois essentiel et justifiable de prévoir une dérogation jusqu'au 31 décembre 2015 en vertu de laquelle la France peut appliquer un taux d'accise inférieur à celui appliqué au niveau national aux cigarettes et autres tabacs manufacturés mis à la consommation dans l'île. ». Cette prolongation du régime fiscal avantageux en Corse ne peut qu'être le résultat de pressions qu'on ne peut qu'espérer ne pas être maffieuses. Les cigarettes sont encore moins taxées au Antilles.

5.4. Evolution de la taxation des produits du tabac

Le tableau 5.3 décrit l'évolution de la taxation du tabac depuis 2000.

Entre avril 2000 et août 2003, les seuls changements ont été trois baisses du droit de consommation sur les cigares.

Dans le cadre du Plan cancer 2003-2007, il a été procédé à deux augmentations des taxes pour les cigarettes, en octobre 2003 et janvier 2004, et à une augmentation pour les autres produits, en janvier 2004. Le droit de consommation des cigarettes a augmenté en octobre 2003, passant de 58,99% à 62%, et en janvier 2004 passant de 62% à 64%; le droit d'accise spécifique a augmenté en janvier 2004, passant de 5% à 7,5% de l'ensemble des taxes de la catégorie de prix la plus demandée. Pour les autres produits, les droits de consommation ont augmenté de 13% pour le tabac à rouler, 38% pour les cigares, 11% pour les autres tabacs à fumer et pour le tabac à priser et 14% pour le tabac à mâcher.

Pendant les sept années entre janvier 2004 et janvier 2011, il n'y a eu aucune augmentation de taxes. Pour les cigarettes, le droit de consommation a été augmenté en janvier 2011 et juillet 2013 passant de 64% à 64,25% puis à 64,7%, et le droit d'accise spécifique a été augmenté en janvier 2011, 2012, 2013 et en juillet 2013. Pour tous les autres produits les taxes ont été augmentées en janvier 2011, avec une augmentation supplémentaire en janvier 2013 pour le tabac à rouler.

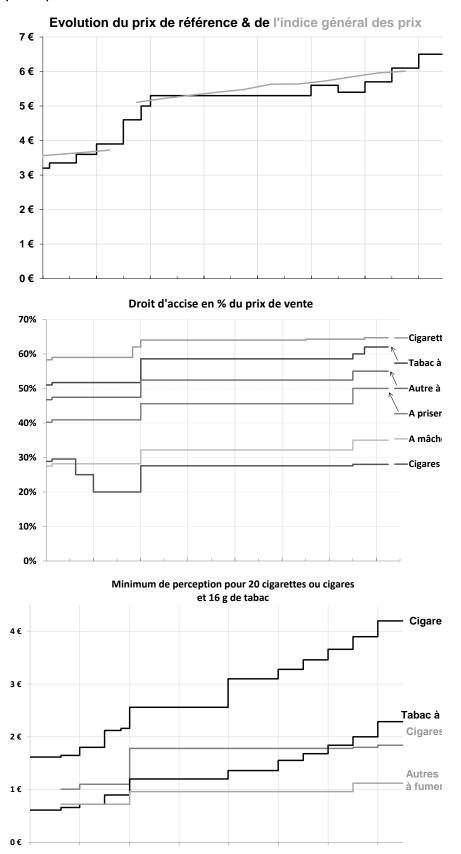
Tableau 5.3 : Evolution de la taxation des produits du tabac en France continentale

Produits	Taxation	janv-00	avr-00	avr-01	janv-02	janv-03	août-03	janv-04	déc-07	déc-09	janv-11	janv-12	janv-13	juil-13	janv-14
Tous	TVA	16,388%)												16,667%
	Prix de référence pour 20*	3,20 €	3,35 €	3,60 €	3,90 €	4,60 €	5,00 €	5,30 €	5,30 €	5,60 €	5,40 €	5,70 €	6,10€	6,10 €	6,50 €
	Droit consommation+	58,30%	58,99%				62,00%	64,00%			64,25%			64,70%	
	% spécifique/total taxe*	5,00%	-					7,50%			9,00%	12,00%	15,50%	18,50%	18,43%
Cigarettes	%spécifique/prix de référence	3,73%	3,77%				3,92%	6,03%	6,03%	6,03%	7,26%	9,68%	12,50%	15,00%	-
	Spécifique pour 20	0,12 €	0,13 €	0,14 €	0,15€	0,17 €	0,20 €	0,32 €	0,32 €	0,34 €	0,39 €	0,55€	0,76 €	0,915€	0,975€
	Proportionnel	54,57%	55,22%				58,08%	57,97%			56,99%	54,57%	51,75%	49,70%	
	Entrée en jeu min. pour 20	2,74 €	2,70 €	2,74 €	2,99 €	3,53 €	3,38 €	3,86 €	4,80 €	5,08 €	5,38 €	5,70 €	6,06 €	6,006 €	6,489 €
	Prix de référence pour 16 g	NA											3,28 €	3,28 €	3,60 €
	Droit consommation*	51,00%	51,69%					58,57%					60%	62%	
Tabac à	% spécifique/prix de référence												30%	30%	
rouler	Spécifique pour 16 grammes	0											0,98€	0,984 €	1,08 €
	Proportionnel	. ,	51,69%					58,57%					30%	32%	
	Entrée en jeu min. pour 16 g	1,20 €	1,18 €	1,27 €	1,39 €	1,73 €	1,73 €	2,05€	2,32 €	2,65€	2,87 €	3,14 €	3,39 €	3,18 €	3,78 €
	Prix de référence pour 20*	NA		a= aaa.	00 000/			07.570/					7,00€		7,20 €
	Droit consommation	28,86%	29,55%	25,00%	20,00%			27,57%					28,00%		
Cigares	%spécifique/prix de référence												5%		
	Spécifique pour 20	0		1	1			ı					0,35€		0,36 €
	Proportionnel	28,86%	29,55%		20,00%			27,57%					23,00%		
	Entrée en jeu min. pour 20			4,02 €	5,50€			6,46€					6,30 €		6,43 €
	Prix de référence pour 16 g	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	2,56 €		2,72 €
Autres	Droit consommation*	46,74%	47,43%					52,42%					55,00%		55,00%
tabacs à	% spécifique/prix de référence												10%		10%
fumer	Spécifique pour 16 grammes	0											0,26€		0,27 €
	Proportionnel	46,74%	47,43%					52,42%					45%		45%
	Entrée en jeu min. pour 16 g			1,52 €				1,83 €					1,92€		1,88 €
A priser	Droit consommation	40,20%						45,57%					50,00%		50,00%
A mâcher	Droit consommation	27,47%	28,16%					32,17%					35,00%		35,00%

^{*} Prix dans la catégorie la plus demandée jusqu'en 2009 et prix moyen pondéré arrondi ensuite +Pour le prix de référence

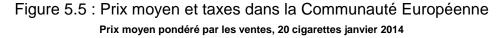
La figure 5.4 montre les évolutions du prix de référence et de l'indice général des prix, des droits d'accise et du minimum de perception par type de produit depuis 2001. Le prix de référence a augmenté comme l'indice général des prix jusqu'en 2003, et après les deux augmentations de fin 2003 et janvier 2004, les augmentations ont de nouveau suivi l'évolution de l'ensemble des prix. Entre 2000 et 2003, il y a eu peu de changement dans les droits d'accise en dehors des baisses des droits de consommation sur les cigares. En janvier 2004, il y a eu une augmentation du droit de consommation, de 3,7% pour les cigarettes, de 38% pour les cigares et de 10% à 14% pour les autres produits. Il n'y a eu ensuite aucun changement en dehors d'une hausse de 0,4% sur les cigarettes en janvier 2011. La figure montre aussi l'évolution des minima de perception. Depuis 2004, ces minima n'ont été augmentés que pour les cigarettes et le tabac à rouler.

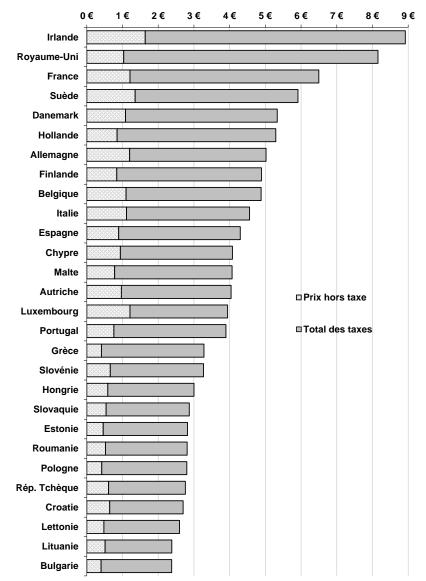
Figure 5.4 : Evolution du prix de référence, des droits d'accise et du minimum de perception



5.5. Comparaison avec les autres pays de la communauté européenne

La figure 5.5 montre le prix et la part des taxes pour les cigarettes dans la Communauté Européenne en janvier 2014. Le prix hors taxe varie d'un facteur 4, de 1,64 € en Irlande à 0,40 € en Bulgarie. Il est de 1,21 € en France.

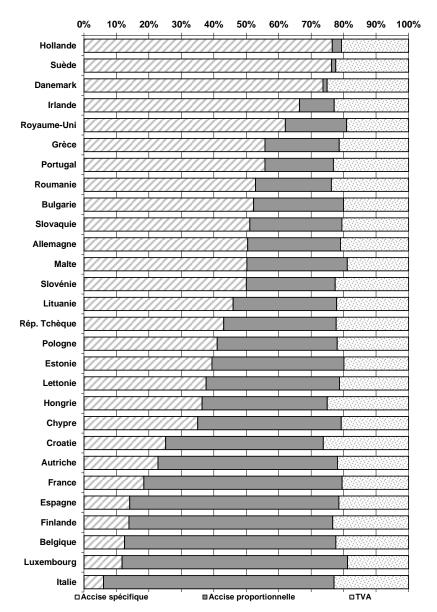




En janvier 2014, les fabricants gagnent de l'argent en vendant des cigarettes à 0,40€ hors taxe le paquet en Bulgarie. On pourrait donc facilement taxer les revenus exorbitants de l'industrie du tabac en France où le prix hors taxe est de 1,21€. On lit

pourtant page 388 du rapport Carrez sur le projet de loi de finances rectificative pour 2010 (n° 2944): «Par conséquent, les prélèvements fiscaux et la rémunération du buraliste représentant 88,70% du prix de vente de la cigarettes CCPD, la marge restant au fabricant et au distributeur est si faible qu'ils ne sont pas véritablement en mesure d'abaisser leur prix de vente au détail en dessous du prix seuil actuel. ». Le texte est en gras dans le document d'origine.





La figure 5.6 élimine l'effet du prix pour mieux voir la structure des taxes. La part de la TVA varie relativement peu d'un pays à l'autre (de 19,1% des taxes au Royaume Uni à 25,1% au Danemark) mais la répartition du droit d'accise entre accise spécifique et proportionnelle est très variable. L'accise spécifique représente 77% de la taxe en Hollande, 76% en Suède, 74% au Danemark et 66% en Irlande alors qu'elle ne représente que 6% des taxes en Italie, 12% au Luxembourg et en Belgique, 14% en Finlande et en Espagne et 18% en France.

5.6. Synthèse

Les avantages et les inconvénients des différents systèmes de taxation ont été largement décrits et discutés (IARC 2011, OMS 2012). Les éléments les plus pertinents pour la situation française sont résumés ici.

- Si la valeur de l'accise spécifique n'est pas ajustée en fonction de l'inflation, elle s'érodera.
- L'accise proportionnelle encourage l'achat de produits moins chers, mais une partie de la réduction du prix est supportée par l'Etat. A l'inverse, si les producteurs augmentent les prix, les recettes fiscales augmentent.

La taxation des produits du tabac est très inégale et, en dehors des cigarettes et du tabac à rouler, le taux de taxe est bas : 45% pour les cigares et cigarillos, 52% et 67% pour les tabacs à mâcher et à priser (très peu utilisés), et 72% pour les autres tabac à fumer.

6. Recettes fiscales, revenus des buralistes et profits de l'industrie

6.1. Recettes fiscales du tabac

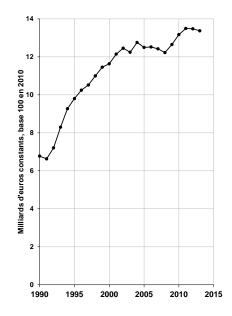
Le tableau 6.1 montre l'évolution des recettes fiscales du tabac en France en euros courants et en euros constants. Les recettes en euros courants ont pratiquement triplé entre 1990 et 2013, passant de 4,8 à 14 milliards d'euros. Ces recettes fiscales sont l'addition de la TVA et du droit de consommation.

Tableau 6.1 : Recettes fiscales du tabac, revenu du tabac pour les buralistes et les fabricants, en milliards d'euros courants et en milliards d'euros constants, base 100 en 2010

		Milliards d'e	uros courar	nts			Milliards d'euros constants				
Année	Recettes fiscales dont TVA	Buralistes revenu du tabac	Buralistes aides	Fabricants	Indice général des prix, base 100 en 2010	Recettes fiscales dont TVA	Buralistes revenu du tabac	Buralistes aides	Fabricants		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(1)*100/(5)	(2)*100/(5)		(4)*100/(5)		
1990	4,78	0,53			70,6	6,77	0,76				
1991	4,84	0,55			73,0	6,63	0,76				
1992	5,39	0,61			74,7	7,21	0,81				
1993	6,34	0,69			76,4	8,30	0,90				
1994	7,23	0,78		1,74	78,0	9,27	1,00		2,22		
1995	7,78	0,83		1,79	79,4	9,80	1,05		2,25		
1996	8,29	0,88		1,83	81,0	10,25	1,09		2,25		
1997	8,63	0,92		1,93	82,0	10,52	1,12		2,35		
1998	9,08	0,96		2,02	82,6	11,00	1,17		2,44		
1999	9,51	1,01		2,14	83,0	11,46	1,22		2,58		
2000	9,82	1,05		2,23	84,4	11,63	1,24		2,64		
2001	10,42	1,11		2,38	85,8	12,14	1,30		2,77		
2002	10,89	1,16		2,49	87,4	12,45	1,33		2,84		
2003	10,93	1,15		2,35	89,3	12,24	1,29		2,63		
2004	11,63	1,18		1,91	91,2	12,76	1,29		2,09		
2005	11,60	1,18		1,91	92,8	12,50	1,27		2,06		
2006	11,81	1,20		1,94	94,3	12,52	1,27		2,06		
2007	11,89	1,20	0,16	1,95	95,7	12,42	1,26	0,16	2,03		
2008	12,03	1,24	0,15	1,99	98,4	12,22	1,25	0,15	2,02		
2009	12,46	1,29	0,14	2,00	98,5	12,65	1,31	0,14	2,03		
2010	13,17	1,39	0,12	2,09	100,0	13,17	1,39	0,12	2,09		
2011	13,78	1,48	0,11	2,25	102,1	13,49	1,45	0,11	2,20		
2012	14,03	1,48	0,08	2,32	104,1	13,47	1,42	0,08	2,23		
2013	14,04	1,53	0,07		105,0	13,37	1,46	0,07			

La figure 6.1 montre l'évolution des recettes fiscales en euros constants (base 100 en 2010). Ces recettes ont doublé en 20 ans. Elles ont baissé de 12,8 à 12,2 entre 2004 et 2008, et augmenté à nouveau jusqu'en 2011.

Figure 6.1 : Evolution des recettes fiscales du tabac



Le tableau 6.2 décrit l'affectation des taxes sur le tabac, en dehors de la TVA

Tableau 6.2 : Affectation des recettes du droit de consommation sur les tabacs. Source : Rapport d'étape sur la clarification et la diversification du financement des régimes de protection sociale 7 Juin 2013 page 109 et site internet de la douane pour 2013

	_	2010	2011	2012	2013
Attributaires	%	Milliards d'€	%	%	%
Sécurité sociale					
Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés	38,81%	3,993	53,52%	52,33%	68,14%
Caisse nationale de l'assurance maladie accidents du travail			1,58%	1,58%	
Caisse Nationale des Allocations Familiales	-	-	12,57%	11,17%	7,27%
Caisse centrale de la mutualité sociale agricole salariés	-	-	10,00%	10,00%	9,18%
Caisse centrale de la mutualité sociale agricole maladie	18,68%	1,922	15,44%	15,44%	9,46%
Caisse centrale de la mutualité sociale agricole vieillesse	1,89%	0,194	1,89%	1,89%	1,89%
Autres régimes	-	-	0,66%	0,66%	0,60%
Fonds divers					
Fonds CMUc					3,15%
l'amiante	0,31%	0,032	0,31%	0,31%	0,31%
Fonds national d'aide au logement	1,48%	0,152	1,48%	1,48%	-
Fonds de solidarité	1,25%	0,129	1,25%	1,25%	-
Compensation des allègements généraux de cotisations sociales					
Bas salaires ("Fillon")	17,71%	1,822	-	-	-
Financement heures supplémentaires	3,15%	0,324	1,30%	3,89%	-
Etat					
Budget général de l'Etat	2,92%	0,300	-	-	
Apurement de la dette de l'Etat vis-à-vis de la Sécurité Sociale	13,80%	1,420	-	-	
Total	100,0%	10,288	100,0%	100,0%	100,0%

6.2. Revenu du tabac pour les buralistes

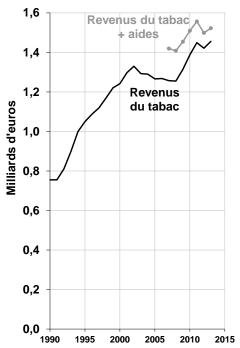
Entre 2008 et 2011, la commission des buralistes était de 8% du prix de ventes TTC pour l'ensemble des produits. Depuis 2011, elle est de 9% pour les cigares ; pour les autres produits elle était de 8,44% entre 2011 et 2013, et de 8,54% depuis 2013. Le tableau 6.1 montre l'évolution des revenus du tabac pour les buralistes. Ces revenus ont augmenté de 76% entre 1990 et 2002, ont un peu baissé entre 2002 et 2008, puis ont augmenté de 16% entre 2008 et 2013. A ces revenus du tabac se sont ajouté des aides supplémentaires qui ont été versées aux buralistes au titre des contrats d'avenir. Les montants distribués entre 2007 et 2013 sont décrits dans le tableau 6.2, et le total des revenus plus les aides est indiqué sur la figure 6.2 en euros constants. Si l'on tient compte des aides, on voit que les revenus des buralistes ont considérablement augmenté depuis 1990, passant de 0,76 milliards d'euros en 1990 à 1,52 milliards en 2013 (en euros constants, base 100 en 2010).

Tableau 6.3 : Revenus des buralistes pour les produits du tabac et aides, en millions d'euros courants.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de débits	29 616	28 955	28 434	27 990	27 539	27 017	26 457
Revenus du tabac (millions d'€)	1203,1	1235,0	1294,0	1388,0	1480,0	1480,0	1529,0
Aides versées aux buralistes (millions d'€)							
Remise versée à tous les débitants actifs	97,7	98,2	91,4	83,0	75,6	51,7	38,1
Remise compensatoire si baisse post 2002	51,3	47,0	42,3	35,0	30,1	23,8	25,0
Indemnité de fin d'activité	6,4	5,9	4,5	3,7	3,9	5,0	6,7
Total des aides (millions d'€)	155,4	151,1	138,2	121,6	109,6	80,6	69,8

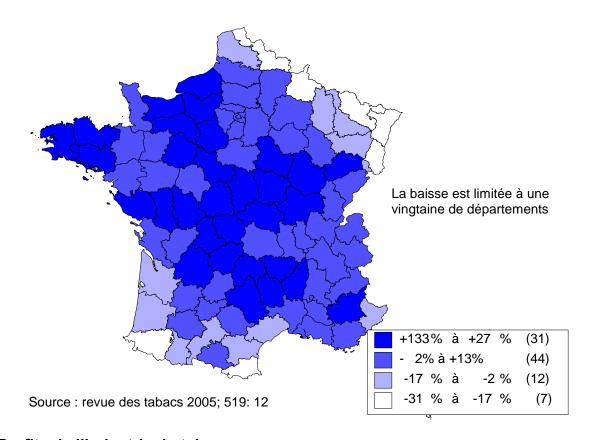
Source : Revue des tabacs janvier 2012 p. 9 et février 2014 ; 616 :p. 10.

Figure 6.2 : Evolution des revenus du tabac (plus les aides à partir de 2007) pour les buralistes



La figure 6.3 montre les départements dont les revenus ont baissé entre 2002 et 2004.

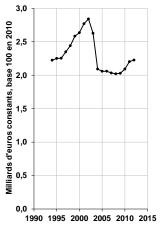
Figure 6.3 : Evolution des revenus du tabac pour les buralistes entre 2002 et 2004



6.3. Profits de l'industrie du tabac

Le chiffre d'affaires des fabricants a augmenté de 28% entre 1994 et 2002, baissé entre 2002 et 2004 et augmenté à nouveau, retrouvant en 2012 le niveau de 1994 (tableau 6.1). Il s'agit ici des revenus des ventes sur le marché légal, mais les fabricants gagnent aussi de l'argent sur le marché transfrontaliers, en « duty free » et sur le marché de la contrebande.

Figure 6.4 : Part des fabricants (marché légal)



Le tableau 6.4 montre les marges de l'industrie du tabac, avec les marges d'autres industries de produits de consommation courante. L'industrie du tabac est une des industries les plus profitables parmi les industries de produits de consommation courante.

Tableau 6.4 : Profit, mesuré par la marge « Earnings Before Interests, Tax and Amortization » (EBITA) pour deux des principales industries du tabac en Europe et pour d'autres industries de produits de consommation courants

Type d'industrie	Industrie	2004	2007	2010	2011
Tabac					
	British American Tobacco	24%	30%	32%	34%
	Imperial Tobacco	40%	45%	39%	40%
Alimentaire					
	Cadbury	16%	14%	14%	15%
	Danone	13%	12%	16%	16%
	Nestlé	13%	14%	13%	13%
Produits de consommation					
	Unilever	16%	15%	15%	15%
	L'Oréal	15%	17%	15%	16%
Boissons					
	Heineken	14%	15%	14%	14%
	Carlsberg	9%	12%	16%	17%
	Diageo (Johnnie Walker, Smirnoff, Guinness, Dom Pérignon,)	28%	28%	32%	32%

Source : Gilmore 2010

6.4. Synthèse

L'Etat, l'industrie du tabac et les buralistes ont vu leurs revenus du tabac augmenter considérablement entre 1990 et le début des années 2000, en euros constants. La période 2001-2009 a été une période de stabilité des recettes fiscales et des revenus de l'industrie. Les revenus des buralistes eux ont continué à augmenter, à cause de l'aide apportée par l'Etat. L'industrie du tabac est une des industries les plus profitables, avec certaines industries de boissons alcoolisées

7. Discussion générale

7.1. Observation de la consommation de tabac

En France métropolitaine, les achats de tabac ont baissé d'environ 49% entre 1980 et 2013, si on tient compte des achats transfrontaliers et en contrebande.

La surveillance de la consommation devrait être exhaustive, donc inclure la Corse et les départements d'Outre-mer. L'estimation des achats transfrontaliers ne devrait pas reposer sur des enquêtes réalisées par l'industrie du tabac qui a intérêt à surestimer le problème. L'industrie du tabac et l'administration des Douanes entretiennent la confusion entre achats transfrontaliers, contrebande et contrefaçon. L'administration des Douanes a changé le périmètre des saisies, ce qui conduit à une augmentation qui n'est qu'un artefact.

Les ventes de cigarettes, de cigares et de cigarillos devraient être mesurées non seulement en unités mais aussi en grammes de tabac. Il faut donc déterminer le poids de tabac dans les cigarettes et les cigares. On devait rendre obligatoire la mention du poids de tabac dans chaque paquet contenant du tabac.

7.2. Consommation par sexe et par âge

Les données des enquêtes de population permettent en principe de répartir l'estimation des achats entre différents sous-groupes de population au prorata des consommations déclarées. Cependant la discordance entre la consommation déclarée et la consommation estimée sur la base des achats est importante et peut varier d'un sous-groupe à l'autre et d'une année à l'autre. De plus les données des enquêtes sont souvent résumées sous forme de prévalence du tabagisme, ce qui ignore la quantité fumée ; les variations de la consommation peuvent résulter de la variation de la prévalence du tabagisme ou de la quantité fumée ou, plus probablement, d'une combinaison des deux.

7.3. Prix du tabac

Compte tenu de l'inflation, le prix du tabac a beaucoup augmenté entre 2002 et 2004, est resté à peu près stable entre 2004 et 2009 et augmente faiblement depuis. L'augmentation a porté essentiellement sur les cigarettes. Les prix sont aujourd'hui très homogènes entre les différentes marques de cigarettes, ce qui est bon du point de vue de la santé publique parce qu'il n'y a que très peu de transfert possible d'une marque plus chère à une marque moins chère. Par contre les prix sont très hétérogènes entre les différents types de produit, ce qui est catastrophique du point de vue de la santé publique, les consommateurs abandonnant les cigarettes pour le tabac à rouler deux fois moins cher ou pour des cigarillos un peu moins chers.

Pour protéger efficacement la santé de la population, il faut harmoniser les prix des différents produits du tabac en visant un prix unique par gramme de tabac.

7.4. Lien entre prix et consommation

La forte augmentation du prix des cigarettes entre 2002 et 2004 a entrainé une baisse de la consommation des cigarettes et un report sur le tabac à rouler dont le prix a beaucoup moins augmenté. Des observations analogues ont été faites dans de nombreux pays.

7.5. Taxation du tabac

Toutes les études montrent que le relèvement des taxes constitue le moyen le plus rentable pour réduire la consommation de tabac (OMS 2012 p. 5). Relever les taxes de façon à induire une augmentation de prix significative encourage de nombreux fumeurs à arrêter de fumer et dissuade bien des jeunes de commencer. Les différents produits du tabac sont taxés très inégalement en France. L'OMS recommande un niveau de taxation d'au moins 70%, or en France seuls les cigarettes et les tabacs à rouler et à pipe sont taxés à plus de 70%. Taxer

uniformément les différents produits du tabac réduirait le potentiel de substitution d'un produit plus cher par un produit moins cher.

Le gouvernement doit mettre en place un mécanisme d'ajustement des taxes en fonction de l'inflation et du niveau de vie, à défaut l'importance de la taxe s'érodera avec le temps à cause de l'inflation et avec l'élévation du niveau de vie. Le rythme de progression de la taxe doit donc être supérieur au taux d'inflation et à la hausse du revenu par habitant (OMS 2012 p.55). L'Australie ajuste ainsi les taxes sur les cigarettes deux fois par an en fonction de l'inflation (OMS 2012, p.67).

Un argument récurrent contre l'augmentation des taxes sur le tabac, largement utilisé par l'industrie, est que cela va accroître les inégalités, pesant davantage sur les catégories les plus pauvres et les plus défavorisées de la population. Cet argument a permis à l'industrie du tabac de faire alliance avec des partenaires inattendus comme les syndicats et certains mouvements politiques. Les taxes sur le tabac représentent une fraction importante des revenus des fumeurs les plus pauvres, et les plus pauvres, étant plus souvent fumeurs, contribuent davantage à cette taxe. Mais « c'est la manière dont la consommation des catégories à faible et à haut revenu évolue en cas d'augmentation des taxes qui détermine si cette majoration pèse ou non sur les catégories à faible revenu » (OMS 2012 p. 6). La majoration des taxes constitue peut-être une politique brutale pour réduire le tabagisme, mais elle est très efficace, surtout auprès des jeunes et des pauvres sur lesquels les effets de la loi du marché sont probablement les plus forts. Les catégories les plus défavorisées sont moins sensibles à l'éducation à la santé, les augmentations du coût du tabac contribueront à atténuer les différences de prévalence du tabagisme et des maladies liées au tabac entre les différentes catégories socioéconomiques (OMS p.71).

L'industrie a aussi défendu l'idée que des taxes élevées sur le tabac étaient injustes pour les fumeurs, fumer est un choix individuel fait par des adultes et il n'est pas raisonnable de leur faire payer des taxes excessives. Ceci ignore la nature addictive de la nicotine et le fait que la majorité des fumeurs souhaite s'arrêter de fumer.

Un autre argument de l'industrie du tabac contre l'augmentation des taxes est celui de sa conséquence sur le commerce illicite. Mais en réalité, la contrebande a été largement organisée par l'industrie du tabac elle-même. Les pouvoirs publics doivent exiger que des données d'identification soit incluses dans tous les produits du tabac pour en faciliter la traçabilité (OMS 2012 p.63). Ils doivent aussi assurer eux-mêmes la surveillance des volumes et des prix des produits illicites sur leur marché national, les autorités douanières seront ainsi moins tributaires de l'industrie du tabac pour estimer l'ampleur du commerce illicite.

Enfin l'Etat doit connaître l'importance relative de l'évasion fiscale et de la fraude fiscale. Les deux font baisser les recettes de l'Etat et encouragent la consommation. Mais l'évasion fiscale est licite si elle reste dans les limites autorisées, par ailleurs ell induit des coûts de transports supplémentaires et reporte les recettes fiscales sur un autre état. Au contraire, la fraude fiscale est illicite et enrichit des organisations criminelles qui génèrent de la violence et dont la répression a un coût élevé.

7.6. Recettes fiscales des tabac et autres considérations économiques

L'augmentation des taxes augmente mécaniquement les recettes fiscales du tabac. Une partie du surcroît de recettes ainsi généré peut-être affectée au financement de programmes d'aide à la désintoxication tabagique des populations à faible revenu. La fiscalité du tabac peut ainsi devenir « un outil de politique publique favorable aux pauvres » (OMS 2012 p.72).

Les recettes des buralistes augmentent globalement comme les recettes fiscales.

Les pertes de revenu des buralistes situés dans les départements frontaliers de pays où les cigarettes sont moins chères ont été bien compensées par les aides de l'Etat.

La majoration des taxes et la baisse de la consommation de tabac qui doit en résulter devraient être sans effet sur l'emploi.

8. Conclusion

La France est à la fois un exemple et un contre-exemple de l'efficacité de la politique fiscale du tabac comme mesure de santé publique. Le Plan Cancer de Jacques Chirac a conduit à une augmentation importante du prix des cigarettes entre 2002 et 2004 et à une baisse nette de la consommation de tabac, malgré une compensation sous forme d'achats transfrontaliers, d'achats en contrebande et de transfert des cigarettes vers le tabac à rouler et les cigarillos, moins chers. Le tabagisme des jeunes a particulièrement baissé dans cette période. Depuis 2004, les augmentations des prix ont été le fait de l'industrie du tabac, elles ont d'abord été inférieure à l'augmentation du coût de la vie puis assez peu supérieure, et la consommation est restée globalement constante, et a peut-être même augmenté chez les jeunes.

Les autorités douanières, les buralistes et l'industrie du tabac ont entretenu la confusion entre achats transfrontaliers licites et contrebande illicite, et entre contrebande de produits manufacturés de façon licite et contrefaçon. L'Etat ne s'est pas donné les moyens d'évaluer ces phénomènes d'une façon sérieuse et indépendante.

Adoptée en mai 2003 par les pays membres de l'OMS et ratifiée en octobre 2004 par la France, la Convention Cadre pour la Lutte Antitabac (CCLAT) constitue le premier traité international destiné à endiguer le fléau du tabagisme. Elle est fondée sur des preuves scientifiques et réaffirme le droit de tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible. Elle réunit l'ensemble des mesures dont l'efficacité a été avérée pour réduire la consommation. L'article 5.3 spécifie :

«En définissant et en appliquant leurs politiques de santé publique en matière de lutte antitabac, les Parties veillent à ce que ces politiques ne soient pas influencées par les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac, conformément à la

législation nationale ». Il n'est pas certain que la France respecte ce traité qu'elle a pourtant signé.

Références

Aïach-Soussan C. Entretien avec Jérôme Fournel Directeur général des douanes et droits indirects. Les cahiers de la compétitivité. 30 juillet 2008.

BAT 2012

- http://www.batfrance.com/group/sites/bat_877jla.nsf/vwPagesWebLive/DO87ADGF /\$FILE/medMD88DJSA.pdf?openelement accès 21 avril 2012
- Beck F, Guignard R, Richard JB, Wilquin JL, Peretti-Watel P. Premiers résultats du baromètre santé 2010 Evolutions récentes du tabagisme en France. http://www.inpes.sante.fr/30000/pdf/Evolutions-recentes-tabagisme-barometre-sante2010.pdf
- Beck F, Guignard R, Richard JB, Wilquin JL, Peretti-Watel P. Une augmentation du tabagisme confirmée en France. La santé de l'homme 2011 ; 411 : 9-10.
- Beck F, Legleye S, Spilka S. Drogues à l'adolescence Niveaux et contextes d'usages de cannabis, alcool, tabac et autres drogues à 17-18 ans en France ESCAPAD 2003, Saint-Denis, OFDT, 2004, 251 p.
- Ben Lakhdar C, Lermenier A, Vaillant NG. Estimation des achats transfrontaliers de cigarettes 2004-2007. Tendances 2011 ; 75 : 1-6.
- Ben Lakhdar C. Achats transfrontaliers de cigarettes 1999-2005. Tendances (OFDT). Note d'actualisation du n° 44. Données du 23 Mai 2006. http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/publi/tend/tend44.html
- Ben Lakhdar C. Contrebande et ventes de tabac 1999-2004. Tendances (OFDT), Novembre 2005 ; n° 44. http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/publi/tend/tend44.html
- Ben Lakhdar C. Quantitative and qualitative estimates of cross-border tobacco shopping and tobacco smuggling in France. Tobacco Control 2008;17;12-6.
- Besson D. Consommation de tabac : la baisse s'est accentuée depuis 2003. Insee première 2006; 1110: 1-4.
- Candea S, Campbell D, Lavrov V, et al. Going Undercover Inside Baltic Tobacco's Smuggling Empire, The Center for Public Integrity. Washington. 2008. http://www.publicintegrity.org/investigations/tobacco/articles/entry/843/ (cite par joossens et Raw 2012).
- Carrez G. Rapport fait par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le projet de loi de finances rectificative pour 2010 (n° 2944)
- Direction générale des douanes et droits indirects. Modalités d'approvisionnement du tabac en France Evaluation des achats hors du réseau des buralistes Août 2011 Bureau Information et Communication http://www.douane.gouv.fr/ -
- Directive 2011/64/UE du conseil du 21 juin 2011 concernant la structure et les taux des accises applicables aux tabacs manufacturés. Attendu 22 p. 2. Journal officiel

- de l'Union européenne 5.7.2011 L176/24. http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:176:0024:0036:FR:PDF
- Fichot D. Achats transfrontaliers, des cycles prononcés. Revue des tabacs, septembre 2008;556:p. 39. Mars 2009, p. 41, Février 2012 p.57.
- Gallus S, Tramacere I, Boffetta P, Fernandez E, Rossi S, Zuccaro P, Colombo P, La Vecchia C. Temporal changes of under-reporting of cigarette consumption in population-based studies. Tobacco control 2011; 20: 34-39.
- Gilmore, AB; Branston, JR; Sweanor, D. The case for OFSMOKE how tobacco price regulation is needed to promote the health of markets, government revenue and the public. Tobacco Control 2010; 19 (5): 423-430.
- Godeau E, Navarro F, Vignes C. Tabac. In : Godeau E, Grandjean H, Navarro F. La santé des élèves de 11 à 15 ans en France / 2002. Saint-Denis : INPES, coll. Études santé 2005 : 143-154.
- Hill C. Epidémiologie du tabagisme. Revue du praticien 2012; 62(3): 325, 327-329.
- Hill C, Laplanche A. Le tabac en France. Paris: La documentation française 2003
- IARC. Effectiveness of tax and price policies for tobacco control. Lyon: Handbooks of Cancer Prevention in Tobacco Control, Volume 14 2011
- Joossens L, Raw M. Progress in combating cigarette smuggling: controlling the supply chain. Tob Control 2008; 17: 399-404.
- Joossens L, Raw M. From cigarette smuggling to illicit tobacco trade. Tobacco Control 2012; 21: 230-234
- Lavrov V. Ukraine's Lost' Cigarettes Flood Europe. Washington: The Center for Public Integrity, 2009. http://www.publicintegrity.org/investigations/tobacco/articles/entry/1438/ (cité par Joossens et Raw 2012).
- L'équipe du MCC. Notes d'alerte : Un fléau incontrôlé ! Le trafic de cigarettes en France et en Europe. Notes et Etudes 2009. www.drmcc.org
- Legleye S, Le Nézet O, Spilka S, Janssen E, Godeau E, Beck F. Tabac ; alcool ; cannabis et autres drogues illicites. In : Godeau E, Arnaud C, Navarro F (dir.) La santé des élèves de 11 à 15 ans en France / 2006. Saint-Denis : INPES, coll. Études santé, 2008 : 131-162
- Legleye S, Spilka S, Le Nézet O, Laffiteau C. Les drogues à 17 ans. Résultats de l'enquête ESCAPAD 2008. Tendances 2009 ; 66 : 1-6.
- Lermenier A. Tabagisme et arrêt du tabac en 2013. Tableau de bord mensuel des indicateurs du tabac. Bilan de l'année 2013. Document OFDT 2014 : 9 pages.
- Majed L, Hill C. La mortalité attribuable au tabac en France. En préparation.

- OMS. Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme, 2011. Résumé d'orientation. Genève: World Health Organisation 2011. 8 pages. http://whqlibdoc.who.int/hq/2011/WHO_NMH_TFI_11.3_eng.pdf
- OMS. Manuel technique de l'OMS sur l'administration des taxes prélevées sur le tabac. 2012 : 117 pages.
- Sabatier G (entretien avec). Revue des tabacs 2012 ; 593 : 11
- Spilka S, Le Nézet O, Beck F, Choquet M, Legleye S. Le tabagisme des adolescents suite à l'interdiction de vente aux mineurs de moins de 16 ans en France. BEH 2008 ; 21-22. 187-190.
- Spilka S, Le Nézet O, Tovar ML. Les drogues à 17 ans. Résultats de l'enquête ESCAPAD 2011. Tendances 2012 ; 79 : 1-4.
- Spilka S, Le Nézet O, Beck F, Ehlinger V, Godeau E. Alcool, tabac et cannabis durant les « années collège ». Tendances 2012 ;80 : 1-6.
- Spilka S, Le Nézet 0. Premiers résultats du volet français de l'enquête European School Survey Project on Alcohol and Other Drugs (ESPAD) 2011. www.OFDT.fr. 17 pages
- US Department of Agriculture. Tobacco World Markets and Trade, Foreign Agricultural Service, Circular Series. Washington, DC: USDA, 2001.

Liste des tableaux et figures

Liste des tableaux

- Tableau 1.1 : Ventes annuelles des produits du tabac en France continentale.
- Tableau 1.2 : Ventes annuelles des produits du tabac en Corse.
- Tableau 1.3 : Ventes annuelles des produits du tabac dans les départements d'Outre-Mer
- Tableau 1.4 : Franchises applicables aux tabacs manufacturés
- Tableau 1.5 : Consommation par adulte et par jour, en tenant compte des achats en dehors du réseau légal, France métropolitaine.
- Tableau 1.6: Estimations de la consommation de tabac en 2011
- Tableau 2.1 : Proportion de fumeurs réguliers par sexe et nombre moyen d'équivalent- cigarettes* par jour et par fumeur dans les sondages sélectionnés.
- Tableau 5.1: Taxation du tabac en France au 1er Janvier 2012
- Tableau 5.2 : Décomposition du prix d'un paquet de cigarettes aux Antilles.
- Tableau 5.3 : Evolution de la taxation des produits du tabac en France continentale.
- Tableau 6.1 : Recettes fiscales du tabac, revenu du tabac pour les buralistes et les fabricants, en milliards d'euros
- Tableau 6.2 : Affectation des du droit de consommation sur les tabacs. Projet de Loi de Finance Rectificative 2010. Taxes historiques.xls
- Tableau 6.3 : Aide versée aux buralistes
- Tableau 6.4 : Profit, mesuré par la marge « Earnings Before Interests, Tax and Amortization » (EBITA) pour deux des principales industries du tabac en Europe et pour d'autres industries de produits de consommation courants

Liste des figures

- Figure 1.1 : Ventes annuelles de produits du tabac en France continentale dans le réseau légal en milliers de tonnes.
- Figure 1.2 : Evolution des ventes de cigarettes et de cigares dans le réseau légal en milliards d'unités.
- Figure 1.3 : Ventes annuelles de produits du tabac en France métropolitaine, réseau légal (données sans la Corse en filigrane), en milliers de tonnes.
- Figure 1.4 : Proportion de paquets d'origine étrangère, fraction d'achats transfrontaliers supplémentaires en 2004-2007 par rapport à 2002, et proportion d'achats hors réseau déclarés lors du dernier achat en 2010 et 2013.
- Figure 1.5 : Saisies de tabac par la Douane.
- Figure 1.6 : Saisies de cigarettes : total et contrefaçon.
- Figure 1.7 : Achats de tabac en milliers de tonnes, France continentale, dont achats hors réseau.
- Figure 1.8 : Evolution des achats de tabac en France métropolitaine.
- Figure 1.9 : Evolution des achats de cigarettes manufacturées et roulées et de cigares en France métropolitaine.
- Figure 2.1 : Consommation totale de tabac en distribuant le volume acheté au prorata des déclarations d'après les sondages.
- Figure 2.2 : Pourcentage de fumeurs réguliers en fonction de l'âge d'après les baromètres santé de l'INPES de 2000, 2005 et 2010.
- Figure 2.3 : Proportion de fumeurs dans les populations de 17 ans lors de la journée « défense et citoyenneté », et dans la population scolarisée âgée de 16 ans. Les traits montrent les intervalles de confiance des estimations.
- Figure 2.4 : Evolution de la proportion de fumeurs réguliers selon l'âge, sondages INPES et ESCAPAD (17 ans).
- Figure 2.5 : Prévalence du tabagisme en fonction de la catégorie socioprofessionnelle.
- Figure 3.1 : Evolution du prix minimum des cigarettes, des principales marques de cigarettes et du prix minimum du tabac à rouler.
- Figure 3.2 : Répartition du marché des cigarettes en 2001 et en octobre 2013.
- Figure 3.3 : part du marché par fabricant en octobre 2013
- Figure 3.4: Part de marché en fonction du prix pour 20 cigarettes.
- Figure 3.5 : Part de marché en fonction du prix pour 16 grammes de tabac à rouler.
- Figure 3.6: Evolution du prix moyen du tabac
- Figure 3.7: Prix moyen pour 20 cigarettes au 1^{er} janvier 2012.

- Figure 4.1 : Evolution des ventes de cigarettes et du prix relatif du tabac.
- Figure 4.2 : Rapport entre variation des ventes de tabac et variation du prix relatif
- Figure 4.3 : Hausse des ventes de tabac à rouler et prix relatif de l'ensemble des produits du tabac.
- Figure 5.1 : Calcul de la taxation des cigarettes en janvier 2014.
- Figure 5.2 : Stratégies d'augmentation des taxes.
- Figure 5.3 : Taxation des différents produits du tabac en janvier 2013 et part des ventes en 2012 /
- Figure 5.4 : Evolution du prix de référence, des droits d'accise et du minimum de perception
- Figure 5.5 : Prix moyen et taxes dans la Communauté Européenne.
- Figure 5.6 : Structure de la taxation des cigarettes en Europe, Juillet 2013
- Figure 6.1 : Evolution des recettes fiscales.
- Figure 6.2: Evolution des revenus du tabac pour les buralistes.

Annexe : La contrebande de tabac dans le monde

L'histoire de la contrebande mondiale a été récemment analysée par Luk Joossens et Martin Raw (2012), et le texte qui suit est largement inspiré de ce travail. Il y a 20 ans, l'essentiel de la contrebande consistait en containers de cigarettes exportés légalement hors taxes vers des pays qui ne consommaient pas les marques concernées, les cigarettes disparaissant ensuite pour réapparaître sur le marché de la contrebande. Ainsi au Canada, au début des années 1990, les fabricants de cigarettes canadiennes faisaient semblant d'exporter dans l'Etat de New York des cigarettes de marques typiquement canadiennes qui revenaient sur le marché canadien sous forme de contrebande. Ce type d'opération à grande échelle a eu lieu aussi en Europe, à Hong Kong et au Brésil. La plupart de ces cigarettes de contrebande étaient des cigarettes de marques connues qui « disparaissaient mystérieusement » au cours de transports internationaux. Des milliards de cigarettes légalement fabriquées et exportées disparaissaient lors de transit entre deux pays. La différence entre les exportations totales et les importations permet d'estimer le volume de la contrebande. Cette différence représentait 42% du marché en 1996, un tiers du marché dans la période 1995-2005, et représente aujourd'hui moins de 20% du marché (USDA 2001, Joossens et Raw 2012). Les grandes compagnies ont réduit ces pratiques à la suite des investigations et des poursuites par les autorités. L'exportation de cigarettes depuis les Etats-Unis vers la Belgique, pays de transit où les cigarettes disparaissaient du marché légal, est ainsi passée de 49 milliards en 1997 à 3 milliards en 2001 (Joossens 2008). Les exportations depuis la Grande Bretagne vers des marchés fantômes de Moldavie, Lettonie, Kaliningrad, Afghanistan et Andorre ont aussi diminué.

Si en Europe et aux Etats-Unis, la contrebande à grande échelle de produits de marque fabriqués légalement a diminué, d'autres trafics illicites sont apparus. On peut citer la production illégale. Ainsi en 2008, les grandes compagnies ont fabriqué ou importé en Ukraine 30% de cigarettes de plus que ce que le marché local absorbe. Cet excédent a servi à alimenter le marché noir européen (Lavrov V 2009). On a vu aussi apparaître de nouvelles marques de cigarettes produites dans un pays uniquement pour être distribuées en contrebande dans d'autres pays. Ainsi la marque Jin Ling est fabriquée légalement par la Baltic Tobacco Factory à Kaliningrad, zone franche de Russie, à Armaviri en Russie et aussi en Ukraine, et en Moldavie. Ces cigarettes ressemblent aux Camel et sont vendues sur le marché noir en Europe de l'Ouest. La Baltic Tobacco Factory a des liens avec deux des grandes compagnies de tabac : ses usines de Russie et d'Ukraine appartenaient à des filiales de Japan Tobacco International, le numéro 3 mondial et une filiale brésilienne de BAT lui fournit du tabac (Candea 2008). En 2007, l'Union Européenne a saisi 257 millions de cigarettes de la marque Jin Ling mais la Baltic Tobacco Factory déclare pouvoir produire 24 milliards de cigarettes par an. Le trafic est très lucratif, il y a quelques années un container de Jin Ling acheté 73 000 € valait 2,3 millions d'euros sur les marchés suédois ou belge et 4 millions sur les marchés de Grande Bretagne ou de Norvège (http://www.reportingproject.net/underground/index.php).

Le même phénomène s'est produit à Taiwan avec la fabrication de marques destinées au marché noir local. Le continent Africain est aussi visé par une contrebande de tabac massive.

En 2004, l'Union Européenne a annoncé que pour éviter un procès concernant la contrebande de cigarettes, Philip Morris International avait accepté de mettre en place des mesures anti-contrebande et de payer 1,25 milliards de dollars en 12 ans.

Pendant des années l'industrie du tabac a nié participer à la contrebande et pouvoir contribuer à l'empêcher. L'accord entre Philip Morris et l'Union Européenne jette un sérieux doute sur ces deux assertions. Une industrie qui préfère une transaction d'un milliard de dollars à un procès ne doit pas avoir un dossier très défendable. Depuis des accords similaires ont été signés avec Japan Tobacco International en 2007 avec paiement de 400 millions de dollars sur 15 ans, versés dans les 5 premières années. Plus récemment, British American Tobacco et Imperial Tobacco ont signé en juillet et septembre 2010, des accords de coopération pour lutter contre le commerce illicite et accepté de payer respectivement 200 millions et 300 millions de dollars.

La collusion entre les autorités et l'industrie du tabac existe aussi en France : en Janvier 2012, la Douane a fait le communiqué suivant : « Jérôme Fournel, Directeur général des douanes et droits indirects, et Martin Carroll, Directeur général de la Seita, filiale d'Imperial Tobacco en France, ont signé, ce jour, un accord renforçant la coopération entre leurs deux entités, afin de lutter toujours plus efficacement contre le trafic illicite de cigarettes et de tabac. Cet accord ... marque une nouvelle étape dans les relations entre les services douaniers et le Groupe Imperial Tobacco».